



ASSOCIATION DE LA VILLE ET DES COMMUNES  
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ASBL

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

[www.avcb.be](http://www.avcb.be)



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>1. L'ASSOCIATION ET SES ORGANES DE GESTION</b>	<b>4</b>
- Assemblée des membres	5
- Conseil d'administration	6
- Bureau	7
<b>2. L'ACTION POLITIQUE DE L'ASSOCIATION</b>	<b>8</b>
- Au niveau régional et national	9
- Au niveau international	13
<b>3. LA REPRÉSENTATION DES POUVOIRS LOCAUX</b>	<b>14</b>
- Au niveau régional ou bicommunautaire	15
- Au niveau communautaire	16
- Au niveau fédéral	16
- Au niveau international	17
<b>4. L'ASSOCIATION ET SES SERVICES</b>	<b>18</b>
- Organigramme de l'AVCB	20
- La Direction de l'Association	20
- L'équipe - Service d'Études	21
- Service Ville Durable	22
- Section CPAS	23
- Services Communication - Information	24
- Services généraux	25



<b>Le Service d'Études</b>	<b>26</b>
A. Séance d'informations, groupes de travail, séminaires et colloques	27
B. Appui à l'action politique	29
C. Publications	39
<b>Le Service Ville Durable</b>	<b>40</b>
A. La durabilité locale en toile de fond	41
B. Page web subsidies : plus aucun secret pour votre commune	43
C. La mobilité plus que jamais au cœur des préoccupations	45
D. Semaine européenne de la démocratie locale	47
E. Premiers résultats et consolidation des projets européens	50
F. La coopération internationale communale à la croisée des chemins	51
<b>Le Service Communication - Information</b>	<b>54</b>
A. Le Service Documentation	54
B. Les publications	55
<b>Les services généraux</b>	<b>58</b>
<b>La Section CPAS</b>	<b>59</b>
<b>5. L'ASSOCIATION ET SES PARTENAIRES</b>	<b>62</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>65</b>

# INTRODUCTION

## Les trois missions principales de notre Association sont :

- une mission de bureau d'études des communes,
- une mission de service à ses membres,
- une mission de défense et de promotion du rôle des pouvoirs locaux.

Notre Association a intensifié en 2015 ses actions dans ces trois domaines. Elle l'a fait après avoir réalisé une étude de satisfaction de ses membres et publics partenaires. Ceci pour mieux cerner leurs priorités. Elle a étoffé son Service d'Etudes par l'engagement d'une économiste. Ce qui a permis de renforcer sa capacité d'analyse des finances communales bruxelloises et de réagir sur des sujets comme le retard croissant mis par l'Etat fédéral pour verser aux communes les impôts qu'il perçoit pour celles-ci.

Tant le Service d'Etudes que le Service Ville Durable ont multiplié en 2015 les notes d'analyse pour les organes de gestion de l'Association. Cela a permis à ceux-ci de prendre position dans de nombreux dossiers comme ceux du vote électronique, des sanctions administratives communales, du code de l'habitat, de la législation sur les sols pollués, de la charte sociale, de la responsabilité des mandataires, de la rétrocession aux communes de la plus grande partie du produit des amendes administratives perçues lors d'infractions urbanistiques, ...

Au niveau des services à nos membres, nous avons notamment renforcé nos conseils et notre assistance aux communes pour l'octroi de subsides européens. Nous avons repris au sein de l'Association le GTI LEX (le groupe de travail intercommunal consacré aux questions juridiques) et permis ainsi sa pérennisation. Nous jouons un rôle de coordination de l'action des communes dans des domaines aussi divers que la Coopération Internationale Communale ou l'organisation de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale. Nous avons édité une mise à jour de la Nouvelle Loi Communale sous forme d'un ouvrage facile à manier. Nous avons répondu positivement à la proposition de collaboration avec Easy Brussels qui est la plateforme mise en place par la Région pour promouvoir la simplification administrative.

Tout ce travail n'aurait pas pu être accompli sans une équipe de collaborateurs de l'Association motivés et performants que je remercie ici.



**Marc COOLS**

*Président de l'Association de la Ville et des Communes  
de la Région de Bruxelles-Capitale*



# 1. L'ASSOCIATION ET SES ORGANES DE GESTION



© visitbrussels - Olivier van de Kerckhove

Depuis sa création, le 29 octobre 1993, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale regroupe, en tant que membres effectifs, les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Y participent également les 19 Centres Publics d'Action Sociale de la Région ainsi que des intercommunales ayant leur siège dans la Région, en tant que membres adhérents.

C'est à l'**Assemblée générale** que revient de nommer les membres du Conseil d'Administration, lequel est composé de 19 à 38 administrateurs:

- 19 administrateurs sont désignés sur proposition des communes affiliées, chacune disposant d'un siège,
- 19 administrateurs supplémentaires au plus sont désignés en vue de parachever les équilibres politique et linguistique de l'Association.

Seuls les bourgmestres, échevins et conseillers communaux de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent siéger comme administrateurs. La candidature d'un conseiller communal n'est recevable que si le collège de la commune où ce conseiller exerce son mandat ne formule pas à son encontre d'opposition motivée.

Assistent également aux réunions, en tant que membres experts disposant d'une voix consultative, 4 mandataires ainsi qu'un fonctionnaire des CPAS, présentés par la Section CPAS, ainsi que 4 fonctionnaires communaux, présentés par leurs fédérations. Ils doivent être agréés par le Conseil d'administration.



Au 31 décembre 2015, la composition du **Conseil d'administration** se présentait donc comme suit :

## Administrateurs

### Jos BERTRAND

Conseiller communal à  
Watermael-Boitsfort  
*Remplace Monsieur Jef Van Damme  
depuis mai 2015*

### Gautier CALOMNE

Conseiller communal à Ixelles

### Ridouane CHAHID

Echevin à Evere

### Philippe CLOSE

Echevin à la Ville de Bruxelles  
*Démission le 07/12/2015*

### Marc COOLS

Premier Echevin à Uccle

### Jean-Pierre CORNELISSEN

Premier Echevin à Koekelberg

### Mathieu DE BACKER

Conseiller communal à Ixelles  
*Perte de mandat mai 2015  
Remplacé par Thomas Eraly*

### Michel DE HERDE

Echevin à Schaerbeek

### Vincent DE WOLF

Bourgmestre d'Eterbeek

### Fatiha EL IKDIMI

Echevine à Anderlecht

### Thomas ERALY

Conseiller communal à Schaerbeek  
*Remplace Monsieur Mathieu De Backer  
depuis mai 2015*

### Brigitte GOORIS

Echevine à Jette

### Alain HUTCHINSON

Echevin à Saint-Gilles  
*Démission mars 2015*

### Bernard IDE

Conseiller communal à  
Woluwe-Saint-Lambert

### Eric JASSIN

Echevin à Saint-Josse-ten-Noode

### Emir KIR

Bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode

### Ahmed LAAOUEJ

Conseiller communal à Koekelberg

### Marc LOEWENSTEIN

Echevin à Forest

### Grégory MATGEN

Echevin à Woluwe-Saint-Lambert

### Didier MOLDERS

Conseiller communal  
à Auderghem

### Pierre MUYLLE

Bourgmestre f.f.,  
Premier Echevin à Evere

### Yasmina NEKHOUL

Echevin à Saint-Gilles  
*Remplace Monsieur Alain Hutchinson  
depuis juin 2015*

### Stéphane OBEID

Conseiller communal de Ganshoren

### Leonidas PAPADIZ

Conseiller communal à  
Molenbeek-Saint-Jean

### Joëlle PETIT

Conseillère communale à Ganshoren

### Alexandre PIRSON

Conseiller communal à  
Woluwe-Saint-Pierre

### Tristan ROBERTI

Echevin à Watermael-Boitsfort

### Charles SPAPENS

Echevin à Forest

### José STIENLET

Conseiller communal de  
Watermael-Boitsfort

### Jef VAN DAMME

Conseiller communal à  
Molenbeek-Saint-Jean  
*Démission mars 2015*

### Katia VAN DEN BROUCKE

Conseillère communale à  
Berchem-Sainte-Agathe

### Catherine VAN ZEELAND

Conseillère communale à Forest

### Walter VANDENBOSSCHE

Conseiller communal à Anderlecht

### Michaël VANDER MYNSBRUGGE

Echevin à Berchem-Sainte-Agathe

### Claire VANDEVIVERE

Echevine à Jette

### Achille VANDYCK

Conseiller communal à Anderlecht

### Vincent VANHALEWYN

Echevin à Schaerbeek

### Michaël VOSSAERT

Conseiller communal à  
Molenbeek-Saint-Jean

### Bernadette VRIAMONT

Conseillère communale à Schaerbeek

### Thibaud WYNGAARD

Conseiller communal à Uccle

### Hediye YIGIT

Conseillère communale d'Anderlecht

## 9 Membres Experts

### Véronique ARTUS

Présidente du CPAS à Auderghem

### Christian BEOZIERE

Président du CPAS à Evere

### Dirk BORREMANS

Secrétaire communal à Evere

### Jean-François CULOT

Président du CPAS de Berchem-Saint-Agathe

### Nathalie FARNIR

Receveur du CPAS de Koekelberg

### J Grégory ACQUES

Secrétaire du CPAS de  
Woluwe-Saint-Lambert

### Stéphane ROBERTI

Président du CPAS de Forest

### Philippe ROSSIGNOL

Secrétaire communal de  
Berchem-Saint-Agathe

### Patricia VAN DER LIJN

Secrétaire communale d'Ixelles  
Présidente de la Fédération des  
Secrétaires Communaux de la RBC

## Secrétaire

### Corinne FRANÇOIS

Directrice de l'Association de la Ville et  
des Communes de la Région de  
Bruxelles-Capitale

Le Conseil d'administration nomme en son sein un **Bureau**,  
qui se compose au maximum de 9 administrateurs,  
dont le Président et les trois Vice-présidents.

Au 31 décembre 2015, la composition du Bureau  
se présentait comme suit :

## Bureau



**Marc COOLS**  
1<sup>er</sup> Echevin à Uccle  
**Président**



**Jos BERTRAND**  
Conseiller communal  
à Watermael-Boitsfort  
**1<sup>er</sup> Vice-Président**



**Ridouane CHAHID**  
Echevin à Evere  
Député bruxellois  
**2<sup>ème</sup> Vice-Président**



**Bernard IDE**  
Conseiller communal  
à Woluwe-Saint-Lambert  
**3<sup>ème</sup> Vice-Président**



**Brigitte GOORIS**  
Echevine à Jette



**Eric JASSIN**  
Echevin à  
Saint-Josse-ten-Noode



**Emir KIR**  
Bourgmestre de  
Saint-Josse-ten-Noode



**Marc LOEWENSTEIN**  
Député bruxellois  
Echevin à Forest



**Katia VAN DEN BROUCKE**  
Conseillère communale à  
Berchem-Sainte-Agathe

## 2. L'ACTION POLITIQUE DE L'ASSOCIATION

© visitbrussels - Jean-Pol Lejeune



# Au niveau régional et national

Le Conseil d'administration de l'Association s'est réuni à quatre reprises en 2015 et le Bureau s'est réuni pour sa part onze fois.

## Ils ont examiné les dossiers politiques suivants :

1. Analyse de l'impact sur les pouvoirs locaux de l'accord du Gouvernement fédéral : 1<sup>ère</sup> partie
2. Note relative au futur de la Politique des grandes villes au niveau fédéral et conséquences pour Bruxelles
3. Note sur le vote électronique (aspects juridiques)
4. Note sur les sols pollués – Ordonnance du 05 mars 2009 : évaluation
5. Note sur les sanctions administratives communales – infractions mixtes – Protocole "arrêt et stationnement" approuvée par le Procureur Général
6. Analyse de l'impact sur les pouvoirs locaux de l'accord du Gouvernement fédéral : 2<sup>ème</sup> partie
7. Note relative à l'organisation par l'Association du GTI-Lex (groupe de concertation intercommunale)
8. Etat des lieux des projets de modification de la loi organique des CPAS.
9. Compte-rendu de la rencontre du 10 mars 2015 avec le Ministre de l'Intérieur et chargé de la Politique des Grandes Villes, Monsieur Jan Jambon.
10. Règlementation européenne en matière d'aides d'Etat – Impact sur les communes.
11. Responsabilité pénale des mandataires.
12. Agence régionale de stationnement et son financement.
13. Taxation du trafic de transit des camions.
14. Impact pour les communes du TTIP (la Transatlantic Trade Investment Partnership) – information sur la participation de l'Association au lobby du CCRE sur les négociations de ce traité.
15. Nouvelles règles d'imposition des Intercommunales.
16. Stationnement : Suivi des groupes de travail "Sectorisation"
17. Analyse des conséquences de l'assujettissement des intercommunales à l'impôt des sociétés – Un impact neutre sur les finances communales.
18. Achat et vente d'immeubles par les pouvoirs locaux – Problèmes juridiques.
19. La city tax régionale, analyse des conséquences de sa mise en place.
20. Problèmes de mise en œuvre du plan d'urgence Pics de pollution
21. Proposition d'introduire un recours en intervention volontaire devant la Cour Constitutionnelle contre la loi du 19/12/2014, relative à l'assujettissement des Intercommunales à l'impôt des sociétés.
22. La City tax régionale, analyse des conséquences de sa mise en place.
23. Activités "Gouvernance locale".
24. Analyse de la régionalisation des additionnels à l'IPP suite à la 6<sup>ème</sup> Réforme de l'Etat – Conséquences éventuelles pour les communes.
25. Suivi du recours en annulation introduit devant la Cour Constitutionnelle contre la loi-programme du 19.12.2014- Assujettissement des intercommunales à l'ISOC.



© sprb - Marcel Vanhulst

26. Harmonisation ciblée des règlements généraux de police portant sur les articles relatifs aux incivilités dans les transports en commun.
27. Heures d'ouverture de certains commerces – Analyse de six propositions de loi.
28. Demandes d'avis et de Coopération entre l'AVCB et la Tutelle, relatives à l'élaboration de modèles de règlements.
29. Proposition d'accord cadre de la Coopération belge sur sa vision d'une politique intégrée.
30. Compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2015 avec le SPF Finances et son Président, Hans D'Hondt – Divers dossiers suite à la rencontre des trois Associations avec le Ministre Fédéral des Finances.
31. Réforme de la législation sur les débits de boissons : Analyse d'un avant-projet de loi.
32. Fonction publique locale : Compte-rendu de la réunion informelle concernant 5 projets d'arrêtés d'exécution de la Charte Sociale.
33. Impact des mesures annoncées dans le cadre du Tax-Shift sur les finances communales.
34. Charte sociale : Commentaires sur les projets d'arrêtés d'exécution.
35. Lutte contre le radicalisme : Que peuvent faire les communes ?
36. Problématique des pensions des agents de la police et impact sur le Fonds de Pension ORPSS.
37. Arrêt de la délivrance de passeports par le Gouverneur de province – Vers une attribution de cette mission aux communes ?

L'Association s'est adressée tout au long de l'année 2015 à divers acteurs politiques, suite aux prises de position de ses organes de gestion. Elle mène également, lorsqu'il s'agit de dossiers fédéraux, des actions en coopération et concertation avec les associations sœurs wallonne et flamande.

Nous avons adressé 24 courriers aux divers acteurs du monde institutionnel qui soulignent, tantôt la difficulté d'interprétation d'un texte légal ou complémentaire, tantôt une difficulté d'application sur le terrain, ou transmettent nos avis sur des projets de textes ou nos revendications (cfr. Annexe).

Notre souci constant dans l'action politique de l'Association est la défense du principe de subsidiarité et la demande de moyens financiers suffisants pour que les pouvoirs locaux puissent assurer les tâches qui sont les leurs.

L'Accord du Gouvernement a clairement mis en avant le besoin de concertations régulières et approfondies avec les communes en vue d'une plus grande complémentarité entre les politiques régionale et communale. L'Association a rappelé qu'une véritable concertation structurelle préalable entre la Région et ses pouvoirs locaux est indispensable et qu'elle est disponible pour participer à celle-ci. La consultation d'instances comme notre Association avant toute décision ayant un impact financier, réglementaire ou en termes de charge de travail pour les pouvoirs locaux, ne peut que garantir le respect du principe de subsidiarité et leur meilleure adhésion aux réformes entreprises et par là, entraîner un gain de qualité et d'efficacité dans la gestion publique.

## Une enquête pour encore mieux répondre aux **attentes de nos membres**

L'AVCB veut se positionner comme acteur-clé au sein des institutions bruxelloises et se trouver plus en phase avec les pouvoirs locaux, afin de répondre au mieux aux attentes de ses membres. Elle se veut une organisation efficace et performante au service de ses groupes-cible.

Notre Association n'est malheureusement en contact qu'avec une partie de ses membres et désire par conséquent identifier et mieux connaître les souhaits d'un plus grand nombre de ceux-ci. L'objectif prioritaire de cette démarche a donc été de pouvoir, d'une part, améliorer les services existants et, d'autre part, identifier les nouveaux services que l'Association pourrait délivrer en fonction des ressources disponibles.

Pour baliser le terrain, l'AVCB a organisé début mai 2015 deux tables rondes en présence à chaque fois d'une bonne dizaine de mandataires et fonctionnaires des diverses communes bruxelloises. Ce furent des moments d'écoute et d'échanges à partir de questions axées sur plusieurs thèmes et sujets : perception de l'image actuelle et du positionnement de l'AVCB, attentes et besoins futurs, relations avec nos partenaires, évaluation de la communication globale et des supports utilisés,...

Cette première phase a servi de support pour développer lors d'un second volet un questionnaire qui a été envoyé par e-mail fin mai aux membres de l'AVCB ainsi que rendu accessible via le site de l'AVCB.

Nous avons ainsi donné la possibilité au plus grand nombre possible de participants de nous faire part de leur point de vue et d'aboutir ainsi à des résultats représentatifs et fiables. Un rapport de synthèse a été rédigé, présenté lors de l'Assemblée générale de juin 2015 et publié sur le site internet de l'AVCB. Ces informations pertinentes ont servi à guider nos actions au sein de l'AVCB et à mieux fixer les priorités.

## L'AVCB à la rencontre des **Comités de Direction des communes bruxelloises**

L'enquête indiquait e.a. le besoin d'explicitier encore plus les services offerts par l'AVCB.

Corinne FRANÇOIS, Directrice de notre Association, avait déjà amorcé cette démarche en rencontrant les Secrétaires Communaux de certaines communes. Nous avons poursuivi cet effort en partant à la rencontre des Comités de Direction d'autres communes.

Une opportunité pour l'AVCB de mieux pouvoir présenter ses structures et d'explicitier ses missions-clés. Trois domaines d'action sont au cœur de ses missions : l'assistance conseil technique et juridique, l'action politique et de lobby ainsi que la capacity building afin de permettre aux pouvoirs locaux d'améliorer leur propre gestion.

Ces rencontres ont également permis de rappeler les nombreuses collaborations entre l'AVCB et ces communes

dans la plupart des Services : Environnement, Mobilité, Egalité des Chances, ... Chaque rencontre comprenait un large volet d'échanges et de questions/réponses. Les réactions et suggestions récoltées nous permettront de mieux orienter nos services dans le futur.

Courant 2015 nous avons rendu visite aux Comités de Direction d'Uccle, Forest et de Woluwe Saint-Lambert. D'autres communes sont prévues pendant l'année 2016.



# Au niveau international

## a) Représentation au **CPLRE**

L'Association est très engagée dans le travail du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe, assemblée politique paneuropéenne composée de 636 élus – conseillers régionaux et municipaux, maires et présidents de région - représentant plus de 200.000 collectivités des 48 pays membres du Conseil de l'Europe. Cet organe joue un rôle fondamental dans la promotion de la démocratie en associant les pouvoirs locaux et régionaux aux travaux du Conseil de l'Europe.

Il a pour mission de promouvoir la démocratie territoriale, d'améliorer la gouvernance locale et régionale et de renforcer l'autonomie des collectivités. Il effectue régulièrement des missions de monitoring dans chaque pays membre pour

évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. A la suite de ces missions, le Congrès présente ses conclusions dans des rapports de suivi et adopte des recommandations que les gouvernements sont tenus de respecter, ainsi que des résolutions en vue d'améliorer la gouvernance des collectivités. Deux sessions se sont tenues, l'une du 22 au 24 mars 2015 et l'autre en octobre 2015.

Des débats ont porté sur la transparence des marchés publics, l'intégration des migrants, les situations de déplacements internes, sur le rôle des pouvoirs locaux dans la lutte contre la traite des êtres humains et la création de sociétés inter-culturelles au niveau local. La session d'octobre a quant à elle

abordé les thématiques suivantes : lignes directrices pour les autorités locales et régionales en matière de prévention de la radicalisation - des débats sur la participation citoyenne et sur des questions de cohésion sociale. Le Congrès a notamment débattu un rapport sur la féminisation de la pauvreté qui analyse la responsabilité des pouvoirs locaux et régionaux et les politiques engagées au Conseil de l'Europe pour combattre ce phénomène. Il a analysé les nouvelles formes de gouvernance locale, l'évolution de la régionalisation dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, la démocratie électronique et le Statut des élus locaux et régionaux.

## b) Représentation au **Conseil des Communes et Régions d'Europe** (CCRE) et dans **“Cités et Gouvernements Locaux Unis”** (CGLU)

L'Association est représentée dans les instances du *Conseil des Communes et Régions d'Europe* qui constitue la coupole européenne des associations de communes et régions. Le CCRE est présent dans 40 pays et mène auprès de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe une action de développement institutionnel en faveur des pouvoirs locaux et régionaux, défendant notamment les valeurs de l'autonomie et de la démocratie locale.

Autour des thèmes principaux sur lesquels le CCRE travaille tels que la Démocratie, citoyenneté et élargissement, la Cohésion économique, sociale et territoriale, la question des Gouverne-

ments locaux et régionaux en tant qu'employeurs et prestataires de services et enfin, de la gestion efficace des ressources et environnement. Le CCRE élabore en collaboration avec les associations de pouvoirs locaux des positions qu'il défend auprès des institutions européennes.

A noter aussi que notre Association est également présente dans les instances de *Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU)*, la coupole mondiale des associations de pouvoirs locaux dans laquelle s'inscrit le CCRE, au niveau du Conseil mondial et de son Bureau exécutif.

« L'Association est représentée dans les instances du Conseil des Communes et Régions d'Europe et mène une action en faveur des pouvoirs locaux »

### 3. LA REPRÉSENTATION DES POUVOIRS LOCAUX



visitbrussels - Olivier van de Ker

**L'Association représente les pouvoirs locaux bruxellois en de multiples instances**, de niveau régional, communautaire, fédéral ou international. Cette représentation est assurée par des mandataires communaux, le plus souvent membres du Conseil d'administration, par la direction de l'Association, ou encore par les membres de son service d'études, lorsque la technicité des travaux l'exige. Au 31 décembre 2015, la situation se présentait comme suit :

## Au niveau régional ou bicommunautaire

- Ecole Régionale d'Administration Publique :  
Assemblée générale, Conseil d'administration,  
Collège scientifique
  - Commission Régionale de Développement
  - Commission Régionale de la Mobilité
  - Comité d'accompagnement mission mobilité
  - Comité d'accompagnement "Dimanche sans voiture":  
groupe de contact police, groupe de travail dérogations,  
groupe de travail communication, groupe de travail  
"village de la mobilité"
  - Conseil de l'Environnement
  - Bruxelles Mobilité : Chantiers en voirie,  
Comité de gestion "Villo", Gestion des vélos volés,  
comité d'accompagnement "modèle multimodal  
stratégique de déplacement" - Etude de  
"la spécialisation des voiries en RBC" -  
comité d'accompagnement
  - Conseil consultatif du Logement
  - Alliance Emploi – Environnement : groupes de travail  
"fiches actions" et "procédure de réservation voirie"
- Actiris: Pacte territorial pour l'Emploi - Commission  
plénière - groupe transversal - politique de diversité -  
commission technique de la politique de la diversité -  
FSE : comité d'accompagnement
  - Plateforme de concertation pour l'Economie sociale
  - Intercabinet régional
  - Groupe de travail interministériel régional :  
lutte contre la pauvreté
  - Commission Consultative pour la Formation,  
l'Emploi et l'Enseignement : Services aux Personnes  
âgées, Services à la Famille, Services de l'Action sociale,
  - Bruxelles-Environnement : comité d'accompagnement  
"Gestion du bruit Horeca", comités d'accompagnement  
bruits de voisinage et bruit routier urbain,  
Conseil des usagers de l'Electricité et du Gaz
  - Forum du développement durable:  
comité d'accompagnement
  - Agenda 21 local: comité d'accompagnement
  - Commission Communautaire Commune :  
Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux  
personnes, Observatoire de la santé et du social
- Service public régional de Bruxelles (SPRB) -  
Relations extérieures : Cordirelex
  - Comité C : Groupe technique "Réforme de la Charte  
sociale", Comité de négociation syndicale,  
Comité des Services publics locaux
  - SPRB : Commission régionale pour la nouvelle comptabilité  
communale, Comité technique régional de la statistique
  - Groupe de travail et d'information "marchés publics" -  
"marchés groupés", délégation, rationalisation des outils  
de stratégie et achats (ROSA), centralisation des marchés
  - Groupe de travail intercommunal "Subventions": Comité de  
pilotage, GT "outils" - GT "Région/Communes", GT "Europe"  
(en tant qu'observateur)
  - Groupe de travail intercommunal "Etat civil – Population"
  - Beezy Brussels – ancien centre de référence des métiers de  
la ville et de la fonction publique : Conseil d'administration,  
Assemblée générale

## Au niveau communautaire

- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces: Conseil d'administration
- Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap: Raad van bestuur, Overlegcomité

- Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
- Communauté française Wallonie-Bruxelles: Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse, Conseil général des Politiques culturelles, Observatoire des Politiques culturelles, Commission consultative des Centres culturels

- Communauté française Wallonie-Bruxelles - Office de la Naissance et de l'Enfance : Commission d'avis sur les Centres de Vacances, Commission d'agrément Accueil Temps libre



© sprb - Marcel Vanhulst

## Au niveau fédéral

- Union des Villes et Communes belges: Assemblée générale, Conseil d'Administration, Conseil de direction, Comité fédéral des CPAS
- ORPSS: Comité de gestion - Comités techniques "Pensions", "Service social collectif", "Pilier 2" – Comité "Fonds Social Maribel"
- Association du Logement Social : Conseil d'administration
- Premier Ministre: Commission fédérale des marchés publics
- SPF Economie : Conseil supérieur de la Statistique
- SPF Mobilité et Transports: Commission fédérale pour la Sécurité routière
- Registre National: Comité des utilisateurs
- SNCB: Comité consultatif des usagers
- Centre de Recherches routières: Gestion de la distribution en milieu urbain
- Groupe de contact Belfius - Union des Villes et Communes belges
- Groupe de contact Ethias - Union des Villes et Communes belges
- Inforum: Assemblée des membres
- DGD : Coopération internationale - Comité d'accompagnement CIC
- SPF Justice: Service de contrôle des sociétés de gestion des droits d'auteurs - Commission paritaire
- SPF Santé publique: Groupe de travail "Politique de prévention de l'infection en MR/MRS", Groupe de travail "Sécurité du consommateur"
- INAMI : Comité de l'assurance soins de santé, Comité du service de contrôle médical
- SPF Santé publique: Conseil national des établissements hospitaliers
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : Sécurité des plaines de jeux – Plateforme du marché "Bruxelles-Capitale"

- Agence pour la Simplification administrative : modernisation et informatisation de l'état civil
- ONE : Commission nationale pour les droits de l'enfant
- SPF Concertation sociale : Commission consultative fédérale de l'Aide sociale
- Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale : comité d'accompagnement

- SPP Intégration sociale: concertation CPAS
- SPP Grandes Villes : réunion de coordination
- Plateforme belge de la lutte contre la pauvreté
- FSE transition : fond social fédéral – groupe de travail projet pilote gestion de transition article 60 et Actiris
- Fedasil: Table ronde accueil (TRAC)

- Banque carrefour de la Sécurité sociale: Comité d'accompagnement
- Comité d'accompagnement de la recherche - action "L'utilisation de l'outil RAI/MRS"
- Centre interfédéral pour l'Egalité des Chances – Centre fédéral Migration

## Au niveau international

- Conseil de l'Europe : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux - Chambre des pouvoirs locaux – Commission de suivi
- Conseil des Communes et Régions d'Europe : Comité directeur – Directeurs et Secrétaires généraux, Réseau thématique sur la politique de cohésion - Plateforme "Gouvernements locaux & régionaux en leur qualité d'employeurs & de prestataires de services" - Focus groups "Gouvernements locaux et régionaux en leur qualité d'employeurs", "Coopération internationale et partenariat" - focus group "Jumelages" - "Marchés publics et Concessions de services" - Commission "Gouvernance et citoyenneté" – Commission permanente "Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale", Observatoires de la "Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale" et de l'"Impact de la crise sur les collectivités locales et régionales et décentralisation"
- Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) : Conseil mondial



## 4. L'ASSOCIATION ET SES SERVICES

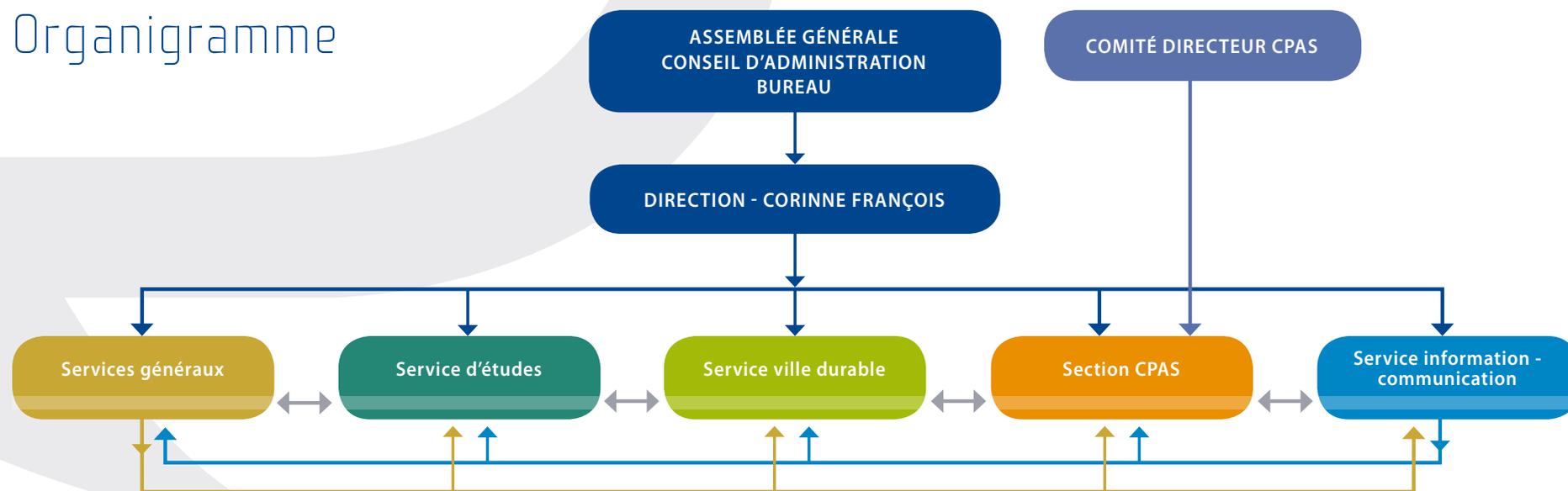
© visit.brussels - Olivier van de Kerchove



## L'équipe AVCB



# Organigramme



## Direction



**Corinne FRANÇOIS**

Directrice de l'Association  
Secrétaire des organes de gestion

*Développement stratégique et coordination de l'organisation  
Secrétaire du Bureau et du Conseil d'Administration  
Relations institutionnelles  
Direction financière  
Relations internationales et européennes  
Relations avec la Conférence des Bourgmestres*

## La Direction de l'Association

La Directrice de l'Association, Madame Corinne FRANÇOIS, assure la coordination des différents services. Elle est le lien entre les organes politiques de l'Association et les collaborateurs de celle-ci.

Corinne FRANÇOIS veille à la mise en œuvre des décisions du Bureau et du Conseil d'administration. Elle rencontre réguliè-

rement ses homologues directeurs des associations-sœurs wallonne et flamande pour préparer les positions communes des trois Associations.

Déterminée à accompagner l'Association vers une modernisation de ses structures et de ses outils au bénéfice des pouvoirs locaux,

elle veillera à poursuivre et à développer les synergies nécessaires avec ses partenaires et les divers acteurs institutionnels bruxellois.

Elle assure également le secrétariat de la délégation belge au Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe et suit les relations internationales de l'Association.

Au 31 décembre 2015, **l'équipe des collaborateurs** de l'Association se présentait comme suit :

A noter que deux des collaborateurs cités, Jean-Marc Rombeaux et Frank Willemans, font l'objet d'un partage avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie et qu'Erik Caelen est en détachement au Cabinet de la Ministre Bianca DEBAETS.

Service d'Etudes		
 <p><b>Hildegard SCHMIDT</b></p>	Responsable du Service d'étude	<i>Organes communaux, Personnel et mandataires, Police (organes et fonctionnement), Vie privée, Emploi des langues, asbl communales</i>
 <p><b>Isabelle VINCKE</b></p>	Conseillère	<i>Marchés publics, Police administrative (ordre public), Energie, Responsabilité pénale et civile des communes, Contrats, Sanctions administratives communales, Régie, Petite Enfance, Assurances, Commerces (dont Marchés ambulants), partenariats public-privé</i>
 <p><b>Olivier EVRARD</b></p>	Conseiller	<i>Aménagement du territoire, Urbanisme, Environnement, Logement, Voirie, Patrimoine, Propreté</i>
 <p><b>Boryana RUSLANOVA NIKOLOVA</b></p>	Conseillère	<i>Fiscalité, Etat civil, Funérailles et sépultures, Tutelle, Gestion indirecte intercommunale, Publicité de l'administration, Intercommunales</i>
 <p><b>Leopoldina CACCIA DOMINIONI</b></p>	Conseiller (à pd. oct. 2015)	<i>Finances, Emploi, Economie, Analyses financières transversales</i>

Hildegard Schmidt et Boryana Ruslanova Nikolova étaient absentes lors de la prise de vue.



## Service Ville Durable

	<b>Jean-Michel RENIERS</b>	Responsable du service Ville Durable	<i>Mobilité Coopération internationale</i>
	<b>Yves ENGLEBIN</b>	Conseiller	<i>Mobilité Commission Consultative pour la Circulation Routière</i>
	<b>Barbara DECUPERE</b>	Conseillère	<i>Mobilité Semaine Européenne de la Démocratie locale Citoyenneté et démocratie Commission des Centres culturels</i>
	<b>Camille LEPINAY</b>	Conseillère	<i>Projets européens : Information et Assistance au montage de projet européens (FEDER, LIFE, ...)</i>
	<b>Frank WILLEMANS</b>	Conseiller	<i>Coopération internationale</i>
	<b>Philippe MERTENS</b>	Conseiller	<i>Développement durable Suivi Agenda 21</i>



Frank Willemans et Erik Caelen étaient absents lors de la prise de vue.

	<b>Etienne van den HOVE</b>	Conseiller	<i>Base de données subsides</i>
	<b>Erik CAELEN</b>	Conseiller (en détachement provisoire)	<i>Mobilité</i>
	<b>Virginie RANDAXHE</b>	Assistante	<i>Mobilité Coopération internationale Développement durable</i>
	<b>Safiya BOUDGHENE</b>	Assistante (à pd. nov. 2015)	<i>Mobilité Coopération internationale Développement durable</i>

## Section CPAS

	<b>Marie WASTCHENKO</b>	Responsable de la Section CPAS	<i>Organes des CPAS, fonctionnement du CPAS, Aide sociale, Recouvrement auprès de l'Etat fédéral et des particuliers (aide sociale, DIS)</i>
	<b>Nathalie STERCKX</b>	Conseillère	<i>Compétence territoriale, Droit à l'intégration sociale (DIS), Etrangers</i>
	<b>Jean-Marc ROMBEAUX</b>	Conseiller	<i>Grand-âge Maisons de repos</i>
	<b>Christian LEJOUR</b>	Conseiller	<i>Banque Carrefour de la Sécurité Sociale</i>

	<b>Jean-Luc BIENFET</b>	Conseiller	<i>Insertion socioprofessionnelle Méthodologie du travail social</i>
	<b>Latifa HAZIM</b>	Secrétaire de la Section CPAS	CPAS



## Service Communication - Information

	<b>Vincent DEWEZ</b>	Responsable du Service Communication/ Information	<i>Coordination et implémentation stratégie Communication et Information</i>
	<b>Philippe DELVAUX</b>	Responsable de l'information – Webmaster	<i>Revue Trait d'Union, Lettre d'information électronique</i>

	<b>Juliette LENDERS</b>	Responsable de la documentation	<i>Documentation, Aide aux publications Veille stratégique régionale</i>
	<b>Céline LECOCQ</b>	Documentaliste Webmaster	<i>Documentation, Aide aux publications, Site web – Projet GED, Informatique</i>
	<b>Michèle ORBAN</b>	Documentaliste	<i>Documentation Revue de presse Veille stratégique fédérale</i>



## Services Généraux

	<b>Stéphanie MELKEBEKE</b>	Responsable de Service - Services généraux	<i>Ressources Humaines Gestion administrative du personnel</i>
	<b>Liesbeth VANKELECOM</b>	Traductrice	<i>Traductions</i>
	<b>Patricia DE KINNE</b>	Secrétaire (jusqu'en août 2015)	<i>Base de données contacts Abonnements</i>
	<b>Michaël MUNOZ</b>	Secrétaire	<i>Accueil Réunions</i>
	<b>Alain VEYS</b>	Secrétaire des organes de gestion (jusqu'en déc. 2015)	<i>Organes de gestion et affaires politiques</i>
	<b>Noëlle VOETS</b>	Comptable	<i>Comptabilité Personnel (finances)</i>



	<b>Nassira BENATIA</b>	Secrétaire (à pd. nov. 2015)	<i>Secrétariat général</i>
	<b>Sung POSIER</b>	Secrétaire des organes de gestion (à pd. nov. 2015)	<i>Secrétariat général</i>

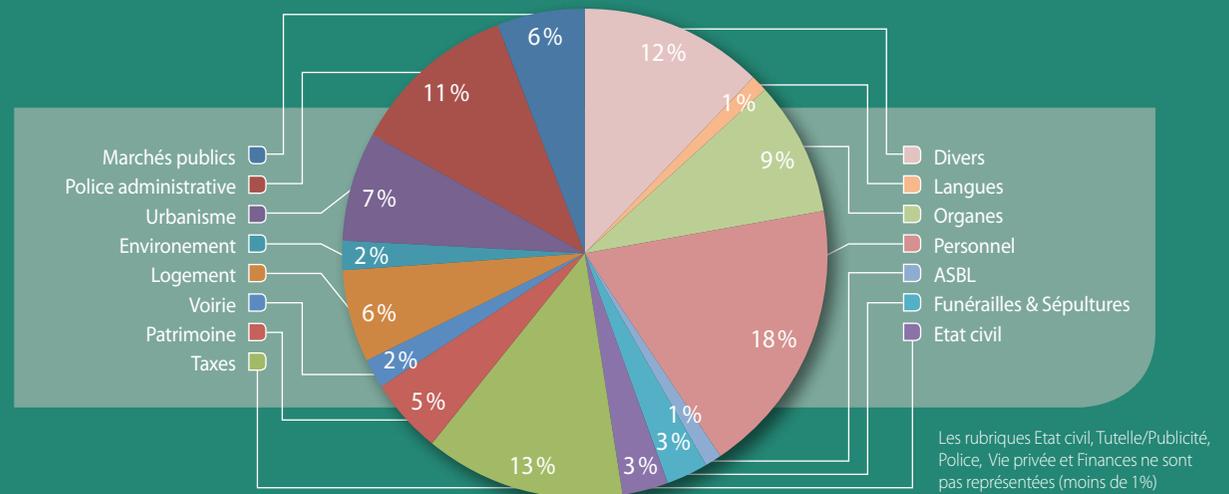


© visit.brussels

# Le Service d'Études

Le Service des "questions-réponses" est probablement le mieux connu des administrations communales et des CPAS. Ces consultations sont extrêmement nombreuses, dans la mesure où elles se passent généralement par téléphone ou par échange de courrier électronique. En moyenne, le Service traite près de 30 questions par conseiller et par mois, ce qui représente pour l'ensemble des conseillers plus de 1000 questions gérées sur base annuelle.

La répartition ci-dessous reflète l'année 2015. Par rapport à 2014 ce sont principalement les thématiques de Personnel/ RH ainsi que les Taxes communales qui représentent près d'un 1/3 des demandes soumises. Le diagramme ci-après indique les diverses matières traitées par le Service d'Études courant 2015.



Au-delà de cette activité quotidienne de conseil, le Service d'études assure bien d'autres tâches utiles aux communes et à leur Association. **Ci-après vous trouverez le compte-rendu des principales activités au cours de l'année 2015 :**

## A. Séances d'informations, groupes de travail, séminaires et colloques

### 1. Connaissez-vous le GTI LEX ?



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'AVCB a repris la gestion du GTI LEX, un groupe de travail et d'informations juridiques intercommunal regroupant les juristes des communes bruxelloises.

L'organisation du GTI LEX est assurée par un bureau permanent constitué des membres du service études de l'AVCB et de juristes issus de cinq communes.

Les réunions du GTI LEX comportent un exposé sur une thématique d'actualité, présenté soit par un des conseillers de l'AVCB, soit par un orateur externe (avocat, expert, juriste d'une commune).

En 2015, le GTI LEX a tenu cinq réunions au cours desquelles les thèmes suivants ont été exposés : les mesures d'ordres, l'évolution de la responsabilité du mandataire local, le secret professionnel, présentation d'Inforum, l'ordonnance du 03/04/2014 relative à l'établissement et au recouvrement des taxes communales.

Le GTI LEX est également un lieu d'échange d'informations sur des problématiques rencontrées par les juristes communaux. Nous avons ainsi abordés les thèmes suivants : précompte immobilier sur des concessions, mise en œuvre de l'éventuelle city tax régionale, relations entre les communes et Bruxelles Propreté, article

137bis de la NLC relatif au recouvrement des créances non-fiscales, la gestion de la sécurité de l'information au sein de la commune.

Par ailleurs, une majeure partie des travaux du GTI LEX a été consacrée aux contentieux et au recouvrement des taxes communales. Ont été analysées les nouvelles procédures de réclamation, de l'audition des redevables, de la taxation d'office ainsi que les modalités de l'enrôlement des redevables solidaires.

### 2. Les défis des pensions pour les administrations locales

Forum des Décideurs Communaux sur les pensions organisé par l'AVCB (24 avril)

La charge des pensions est considérable pour les pouvoirs locaux. Alors qu'il n'y a jamais eu autant de pensionnés, le nombre de personnes actives ne cesse, lui, de diminuer.

Les pouvoirs locaux doivent pouvoir planifier à long terme et donc connaître les charges qu'ils auront à assumer dans les années à venir. Les règles du système de la solidarité générale des pensions des agents des pouvoirs locaux sont fixées légalement. Comment dès lors sont établis les différents calculs ? Comment les administrations pourront-elles planifier à plus long terme leur politique de gestion du personnel ? Monsieur Nys, Directeur à l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale (ORPSS) a abordé toutes ces questions.

En outre, une administration pourra organiser une pension du deuxième pilier pour son personnel contractuel. Le gouvernement fédéral l'a annoncé, parallèlement à l'introduction du système de pension mixte. A cette fin, un Comité de surveillance a été créé au sein de l'ORPSS, composé de représentants des pouvoirs locaux, de l'ORPSS et des syndicats.

La commune de Koekelberg, première commune bruxelloise ayant lancé une pension du deuxième pilier, est venue nous éclairer sur son expérience, son approche et les problèmes rencontrés.



© visitbrussels - Olivier van de Kerchove

### 3. Groupe de travail : Recouvrement des créances non-fiscales

---

L'Association a créé un groupe de travail consacré à la mise en œuvre de l'article 137bis de la Nouvelle loi communale. Nous avons concentré notre travail sur des points tels : la nature des créances "non-fiscales", la notion de frais de rappel, l'étendue de la mission de l'huissier de justice ainsi qu'un survol de la procédure telle qu'applicable en Flandre. Nous avons fourni aux pouvoirs locaux un regard critique sur cette matière qui nécessite l'intervention d'une série d'organes communaux : conseil communal, collège, receveurs, mais également les juristes des communes chargés de la traduction de la disposition dans la pratique de leur institution.

### 4. Colloque 'Boissons fortes, prestations faibles'

---

Dans le cadre de ses collaborations avec ETHIAS, l'AVCB a organisé le 25 juin une matinée d'étude relative aux aspects juridiques et à la prévention de l'alcoolisme au travail. L'abus d'alcool ou de stupéfiants diminue les prestations au travail. Un abus qu'il est difficile de dissimuler et qui se révèle tôt ou tard à l'entourage du buveur ou de celui qui est sous influence. Le travail et l'alcool ne vont donc pas de pair. La matinée d'étude a creusé les implications en droit du travail de la consommation (ou de l'abus) d'alcool, avant ou pendant le travail et à aborder les réponses que l'employeur peut apporter, y compris la question du licenciement. L'élaboration d'une politique en matière d'alcool et de stupéfiants est un élément important de la politique de prévention. Néanmoins, les sanctions disciplinaires ou même un licenciement sont parfois inévitables.

### 5. L'AVCB lance un groupe de travail consacré au logement

---

Le 21 octobre 2015, l'AVCB organisait la réunion d'installation du "Groupe de travail Logement", avec comme premier thème les règles d'attribution des logements des communes et CPAS.

Le groupe de travail se veut un lieu d'échange, et ce dans le but de mutualiser les connaissances et de défendre au mieux les intérêts des communes. Il permet de faire le point sur toutes les questions relatives à la matière du logement et de trouver des solutions tant juridiques que techniques et pratiques. Lors de chaque réunion, un thème central est abordé, le cas échéant avec la participation d'un orateur extérieur. Il permet aussi une session de questions/réponses qui bénéficie à l'ensemble des membres dans le cadre de notre mission d'assistance-conseil. Le groupe de travail est un lieu où les communes peuvent s'exprimer librement. L'AVCB et le groupe de travail veilleront cependant à toujours travailler en bonne entente avec l'administration régionale et à l'associer aux travaux qui la concernent.

### 6. Formation relative aux principes de la transparence, la publicité et le respect de la vie privée en matière d'Etat civil et de population

---

Dans le cadre d'une formation du 9 novembre 2015 pour les services Population/Etat civil organisée par l'ERAP autour des questions relatives à la vie privée, l'AVCB a assuré la présentation d'un module interactif. Lors de l'exposé a été analysé le rôle de la commune en tant que gardienne et témoin privilégié de toutes les étapes de notre vie en société : déclaration de naissance, mariage, divorce, changement d'adresse ou de profes-

sion, décès, etc... La question relative aux règles de publicité applicables à certains actes a également été abordée ainsi que les divers devoirs des agents communaux (discrétion, secret professionnel, devoir d'information). Enfin, nous avons tenté de définir les contours de la notion de protection de la vie privée à travers diverses questions et cas pratiques.

### 7. Groupe de travail "Charte sociale"

---

Afin de pouvoir juger la pertinence des textes proposés par le Cabinet du Ministre-Président Vervoort, l'AVCB a créé un groupe de travail dont font partie, entre autres, des secrétaires communaux, ainsi qu'une personne mandatée du GTI RH. Ce groupe a été constitué dans la foulée d'une réunion tenue le 23 octobre 2015 au cabinet du Ministre Vervoort.

Le Groupe de travail a planché sur cinq projets de textes qui formalisent la Charte Sociale, laquelle reste à ce jour une circulaire. Il s'agit des arrêtés en matière de cadre et de contingent des emplois contractuels du personnel communal, de statut pécuniaire et d'échelles de traitement, d'évaluation, de formation, de recrutement, de promotion et de mobilité interne et d'évaluation du secrétaire communal et du receveur.

Le travail de ce groupe ne s'arrête pas là. Le but est d'examiner la législation ayant trait au personnel et nécessitant réécriture. En effet, actuellement, les communes doivent encore travailler avec des arrêtés royaux datant des années 1970.

## 8. Pension des contractuels: première réunion de la chambre francophone du Comité de surveillance du plan ORPSS-Ethias-Belfius

Le 23 février 2015 s'est réunie pour la 1ère fois la chambre francophone du Comité de surveillance du plan ORPSS-Ethias-Belfius (plan de pension du 2ème pilier pour les contractuels des APL).

La chambre néerlandophone existant depuis 2010, il était temps de mettre en place son pendant francophone vu le nombre croissant d'administrations adhérant à ce plan d'assurance groupe géré par l'association momentanée Ethias-Belfius ou manifestant de l'intérêt pour celui-ci.

Cette chambre, présidée par un représentant de l'ORPSS, est composée de membres effectifs et de membres suppléants. Les membres effectifs sont choisis paritairement au sein des représentants des employeurs (2 mandataires francophones et 1 mandataire bruxellois) et des représentants des organisations syndicales (CSC, CGSP, SLFP). Les membres suppléants des employeurs sont 2 membres de l'UVCW et 1 membre de l'AVCB. Tandis que les suppléants des organisations syndicales sont représentés par d'autres membres de ces organisations.

Cette chambre, qui n'est pas à proprement parler un organe de décision, est chargée du contrôle de la gestion financière a posteriori de l'exécution de l'engagement de pension.

## B. Appui à l'action politique

### 1. Cotisation de responsabilisation

A la demande des trois Associations sœurs, l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale (ORPSS, anciennement ONSS-APL) a eu un entretien avec les trois Associations le 15 janvier 2015. Celui-ci a porté sur l'affectation des réserves – pour autant qu'il y en ait –, de l'amélioration de la communication et du nouvel ONSS-APL.

L'AVCB a insisté sur la nécessité d'une communication plus claire relative aux factures pour les pensions des agents statutaires pour les années à venir. Actuellement, les communes reçoivent une facture présentant les perspectives pour les trois années à venir, mais ceci ne suffit pas pour planifier ces dépenses croissantes.



© visitbrussels - Olivier van de Kerchove

### 2. Les Associations demandent une concertation pour les pensions

L'AVCB et ses associations sœurs de Wallonie (UVCW) et de Flandre (VSG) ont rappelé au Ministre des Pensions Daniel Bacquelaine ses engagements de concertation relativement aux pensions.

Lors de l'entretien que nous avons eu avec le Ministre le 3 décembre 2014 concernant l'avenir et le financement des pensions du secteur public local, les unions de communes avaient déjà souligné la nécessité d'une concertation avec elles pour toutes réflexions ou décisions susceptibles d'influencer le financement ou le fonctionnement des régimes de pension du personnel ou des mandataires des pouvoirs locaux.

L'Accord de Gouvernement précise que "le Gouvernement créera un Comité national consultatif des Pensions qui sera responsable du suivi permanent et systématique de la viabilité sociale et financière des trois régimes. Le Comité national des Pensions aura une composition tripartite et réunira des représentants du Gouvernement fédéral, des représentants des partenaires sociaux, des travailleurs salariés et des indépendants, des représentants des syndicats de fonctionnaires et des représentants des divers niveaux de pouvoir".

Lors de l'entrevue, le Ministre avait promis que nos associations seraient invitées à y désigner un représentant. Or, dernièrement, nous avons appris que nos fédérations représentatives des pouvoirs locaux-employeurs ne seraient pas représentées dans ce Comité, ce que nous regrettons vivement.

Le 17 mars, l'AVCB, l'UVCW et la VSG envoyaient un courrier commun à Monsieur Daniel Bacquelaine, Ministre des Pensions pour qu'il trouve la meilleure manière de les associer aux travaux de cet important Comité, via ses groupes de travail notamment.



### 3. Une rencontre en demi-teinte avec le Ministre de l'Intérieur M. Jambon

Rencontre du 10 mars 2015 avec le Ministre Jan Jambon et les 3 partenaires AVCB-UVCW-VVSG

Suite à la rencontre du 10 mars avec le Ministre en présence des Associations-sœurs, c'est avec satisfaction que l'AVCB a pris note que le Ministre Jan Jambon se dit disposé à objectiver le financement des zones de police sur base de critères démographiques. Cette promesse pourrait donc assurer un impact positif pour les zones de Police bruxelloises.

Malheureusement le Ministre a confirmé qu'il n'était pas prêt à modifier la norme KUL dont nous avons déjà souligné à maintes reprises son caractère inéquitable et qu'elle ne tenait plus compte des réalités d'aujourd'hui.

Par ailleurs, le Ministre a annoncé que le rapport de la task-force, qui réfléchissait à la définition des tâches-clés de la police, devrait aboutir à court terme. Il a confirmé qu'il se concerterait à ce propos avec les Associations des pouvoirs locaux ainsi qu'avec la Conférences des Bourgmestres. Il a également souligné que les négociations relatives à la pension des policiers suivaient un calendrier serré.

A propos des mesures concernant le combat contre le terrorisme il a annoncé sa volonté de revoir dans les plus brefs délais la circulaire de septembre 2004, qui fait reposer une charge importante sur les bourgmestres et les zones de police locales. Nous avons rappelé dans ce dossier que la mise en œuvre de certaines mesures telles que le retrait ou le refus de passeport et de nationalité, la radiation d'office, la procédure de 'returnee' impliquent un cadre légal strict sous peine de recours et de condamnations lourdes de la commune 'autorité exécutive'. Elle serait dès lors seule à en endosser cette responsabilité.

Nous regrettons d'autre part, en ce qui concerne la problématique des Grandes Villes, bien que nous n'en soyons guère surpris, que le Ministre n'y accorde pas l'importance voulue. En effet, nous attendions qu'il clarifie les déclarations faites à la Chambre lorsqu'il affirmait qu'il déterminerait les orientations qu'il souhaitait donner prochainement à la Politique fédérale des Grandes Villes. L'AVCB rappelle la nécessité de travailler dans un esprit de concertation avec les communes bruxelloises où sont menés les programmes, voire de permettre à d'autres d'y accéder. Cette concertation doit se faire avec les différentes Régions et les priorités devront être fixées conjointement.

### 4. Le casier judiciaire central - les 3 Associations ont interpellé le Ministre de la Justice

Le SPF Justice a décidé de créer un système central unique de casier judiciaire (CJCS) et de supprimer les anciens casiers communaux. Dans ce cadre, le Ministère de la Justice a sollicité la coopération de notre Association.

Le CJCS, s'il est correctement conçu et mis en place, permettra une récupération efficace de toutes les données nécessaires à la production d'un extrait délivré par la commune.

Le 15 juin 2015, les trois Associations ont estimé urgent d'écrire une lettre commune pour attirer l'attention du Ministre de la Justice sur plusieurs points dont notamment : plus de cohérence du projet, une meilleure communication entre différents ministères, établir une connexion entre le CJCS et le registre des permis de conduire électronique géré par la Mobilité pour connaître les échéances de permis de conduire. Par ailleurs, il est nécessaire de préciser les modalités de signature et d'apposition de cachets sur les extraits, arrêter la liste des cas qui nécessitent, dans le chef du citoyen, de produire un extrait de casier. Qui plus est, il convient aussi de régler la question de la répartition des compétences et des responsabilités entre les intervenants – Parquets, Ministère de la justice, greffes des cours et tribunaux et les communes pour assurer une circulation fluide et fiable des informations relatives à l'inscription d'une série de condamnations. Ce point nécessite une attention toute particulière pour permettre aux communes de remplir des missions connexes à celle de délivrance d'extrait de casier à savoir : l'édition des listes électorales, le tirage des listes des jurés pour la Cour d'assises, la fourniture d'attestations pour l'ouverture d'un débit de boissons, etc. ...

## 5. Système de vote : urgence de décider comment organiser les prochaines élections

L'AVCB demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Etat fédéral, en concertation avec les communes, d'organiser sans attendre le scrutin communal d'octobre 2018, scrutin qui sera suivi en mai 2019 d'élections législatives.

### La Région doit trancher à court terme sur le système de vote

Les scrutins électroniques, en vigueur à Bruxelles depuis 1994, ont toujours permis d'obtenir rapidement les résultats de vote et ceux-ci ont toujours été fiables. Aujourd'hui le matériel est

devenu obsolète et un problème informatique grave s'est posé lors des dernières élections qui a porté sur une comptabilisation d'environ 2000 voix de préférence dans un canton bruxellois.

Les prochaines élections sont celles prévues en 2018 au niveau communal. Leur organisation relève de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans la foulée auront lieu en 2019 les régionales et la fédérale, qui en réutiliseront le même système, vu l'impossibilité matérielle d'encore changer endéans l'année. Et dans l'option électronique, le parc des machines et des supports devra non seulement être remplacé, mais également augmenté pour tenir compte de l'évolution démographique.

Dès lors, la question du choix du système pour l'élection se pose et Marc Cools, Président de l'AVCB, a demandé une décision urgente afin que les communes puissent lancer leurs procédures. A force de postposer cette décision et de tergiverser, les communes pourraient être contraintes au retour du vote papier.

### En faveur d'un vote électronique fiable et validé

L'AVCB plaide en faveur du vote électronique à condition que la fiabilité des résultats et la validation de ceux-ci puissent être garantis. Le retour au papier - qui présente des avantages en matière de contrôle démocratique - exigerait d'affecter des locaux supplémentaires pour le dépouillement, les urnes et les isoires. Plus lent, ce système impose l'ouverture plus tardive des bureaux et un encadrement humain très important à augmenter en proportion du nombre de scrutins simultanés. De plus, la procédure papier n'est pas moins protégée à l'encontre de la fraude que l'électronique. Pour l'AVCB, le système à privilégier est celui des votes électroniques avec ticket, qui a été utilisé dans deux communes bruxelloises et en Flandre lors des dernières élections.

### La Région et le Fédéral doivent intervenir financièrement

Il est impensable de laisser les communes endosser seules les coûts d'élections qui débordent le seul cadre local. L'AVCB en appelle à la responsabilité financière de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Etat fédéral.

En outre, l'AVCB plaide pour l'étude de pistes alternatives à l'acquisition du matériel et demande d'évaluer les avantages d'un contrat de leasing, tant en termes de renouvellement du matériel que d'amortissement des dépenses et d'économie d'espace de stockage.

L'AVCB refuse le système des contrôleurs-contrôlés et demande dès lors qu'il y ait une séparation claire entre ces deux missions. La firme chargée des aspects informatiques d'un scrutin ne peut être son propre contrôleur. Dans le même esprit, l'AVCB estime qu'une Assemblée politique (parlement fédéral et régional) ne peut valider elle-même l'élection de ses membres. Elle doit donc relever d'une instance indépendante, ce qui renforcera la confiance du citoyen dans ses institutions.

« L'AVCB plaide en faveur du vote électronique à condition que la fiabilité des résultats puisse être garantie »

## 6. Ordonnance réparatrice pour le contentieux communal

Juste avant la fin de la législature régionale précédente, le Parlement avait adopté l'ordonnance du 3 avril 2014 relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales.

L'ordonnance présentait des avancées pour les communes, mais également des imperfections au rang desquelles la plus importante se trouvait sans conteste dans les dispositions relatives à son entrée en vigueur et au droit transitoire. L'ordonnance réparatrice a modifié la date d'entrée en vigueur. Les divergences linguistiques ont également été harmonisées pour rendre l'ordonnance conforme à la version néerlandaise : le recours à la procédure de taxation d'office est donc bien une faculté. Notre Association a participé activement, en étroite collaboration avec l'Administration des pouvoirs locaux, à la révision de l'ordonnance du 3 avril 2014. Notre travail a apporté ses fruits car une ordonnance réparatrice a vu le jour le 12 février 2015.

Cependant, l'AVCB reste vigilante par rapport aux problèmes de mise en œuvre pratique du nouveau texte qui, même réparé, demeure sujet à des interprétations. Nous plaidons aussi pour qu'une circulaire explicative soit élaborée dans les meilleurs délais.



## 7. Marchés publics : transposition de la directive 2014/24/UE

L'AVCB et ses Associations sœurs wallonne et flamande ont écrit le 3 mars 2015 à Madame Françoise AUDAG-DECHAMPS, Directrice générale Coordination et Affaires juridiques au SPF Chancellerie du Premier Ministre pour soutenir que dans le cadre des travaux de transposition des directives relatives aux marchés publics et aux concessions actuellement en cours à la Commission fédérale des marchés publics, cette transposition soit minimale. C'est-à-dire de façon générale, de ne pas transposer ce qui n'est pas obligatoire sous les seuils européens.

D'autre part nous avons plaidé pour un régime de règles assouplies sous les seuils de publicité européenne et particulièrement plus assouplies dans les procédures passées par procédure négociée sans publicité.

Nous avons profité de ce courrier pour signaler notre inquiétude quant à la méthodologie de travail de la Commission qui ne permettait ni d'avoir une vue d'ensemble sur les propositions de textes ni de s'assurer de la cohérence de la transposition.

Relativement à l'avant-projet de loi, nous avons pu formuler nos remarques à la Commission. Plusieurs de nos demandes ont été entendues. Nous pointions ainsi plus particulièrement le régime allégé des petits marchés publics, le droit de renonciation, l'absence d'obligation de vérifier les casiers judiciaires à l'égard de tous les membres des organes administratif, de gestion ou de surveillance de l'opérateur économique pour les marchés belges, l'absence d'obligation de communication électronique pour les marchés belges sans publicité ou le rehaussement du seuil permettant le recours à la procédure négociée directe avec publicité.

## 8. Succès pour l'AVCB : communes et CPAS à nouveau libres pour l'attribution de leurs logements

En 2013, le Parlement bruxellois adoptait le nouveau Code du logement. Celui-ci modifiait notamment les règles relatives à l'attribution des logements publics non sociaux, avec pour objectif de renforcer la transparence des attributions et d'harmoniser les procédures des différents opérateurs publics.

Plusieurs recours en annulation ont été introduits devant la Cour constitutionnelle et le Conseil d'Etat. Ceux-ci viennent de trancher : la commission indépendante ainsi que la limitation des attributions sur dérogation ne sont plus obligatoires. Le Conseil d'Etat ajoute qu'en interdisant l'exercice de tout mandat politique aux membres de la commission, le Gouvernement a limité le pouvoir de décision du conseil communal en l'absence de toute habilitation législative. Il rejoint ainsi l'avis émis par l'AVCB. Dans celui-ci, notre association faisait valoir que le Code ne permet pas au Gouvernement de restreindre le pouvoir du conseil communal en cette matière.

Dans l'attente d'une éventuelle modification du Code du logement, les communes retrouvent leur pleine autonomie sur cette question. Le conseil communal est libre de maintenir ou non dans le règlement d'attribution le principe d'une commission indépendante.

## 9. TVA : l'AVCB rencontre le cabinet du Ministre des Finances

Depuis longtemps, l'administration fédérale fiscale annonce une circulaire qui expliquerait mieux comment les administrations locales doivent appliquer la TVA au sein de leurs services. Avant d'élaborer celle-ci, le Ministre a consulté les trois Associations de communes pour discuter de la problématique. Le 24 mars ces dernières rencontraient donc les collaborateurs du Cabinet du Ministre des Finances.

La complexité de la réglementation nous a poussés à demander, outre cette circulaire explicative, que le SPF Finances organise une formation au profit des administrations locales.

## 10. Sanctions administratives communales – obtention d'accès à la DIV pour les communes

En application de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, notre Association a introduit, le 16 mars 2015, conjointement avec ses associations sœurs, une demande d'autorisation générale d'accès aux données de la Direction pour l'immatriculation des Véhicules pour ses membres.

Le Comité sectoriel pour l'Autorité Fédérale a autorisé par délibération du 28 mai 2015 les villes et communes à se voir communiquer de manière électronique les données personnelles relatives à la DIV. Cette autorisation a été octroyée sous la condition suspensive de la réception de la déclaration de conformité et du questionnaire d'évaluation pour un candidat conseiller en sécurité et l'appréciation positive du Comité sectoriel à l'égard de ces éléments.

Le Comité sectoriel s'est réservé le droit, le cas échéant à intervalles réguliers, de vérifier à l'avenir la mise en place effective et durable de mesures de sécurité techniques et organisationnelles conformes à l'état de la technique et de nature à couvrir adéquatement les risques en présence pendant toute la durée de l'autorisation.

## 11. TTIP – Comment faire entendre la voix des communes ?

Le traité en cours de négociation a suscité des questionnements, craintes et oppositions. D'autant plus qu'il concernera les communes.

Il faut noter que, selon le Gouvernement fédéral, les services publics sont explicitement exclus du TTIP et il existe par ailleurs des garanties dans tous les accords commerciaux pour que les gouvernements des Etats membres puissent gérer leurs services publics librement, y compris au niveau local.

Pour ce qui est de la clause ISDS, l'AVCB estime qu'il est important d'obtenir des précisions sur sa mise en œuvre et la possibilité de voir un état condamné dans ce cadre. Une étude d'impact est indispensable ; comme le réclamait la résolution adoptée le 24 avril dernier par le Parlement bruxellois.

L'AVCB s'associe aux travaux de lobby menés par le CCRE (Conseil des Communes et Régions d'Europe, qui est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe). Notre objectif dans un premier temps est d'être informés par ce biais de façon précise et complète, afin d'avoir des réponses claires aux craintes suscitées par le traité au sujet des points d'attention qui concernent les communes.

Dans un second temps, nous participerons à l'action de lobby menée par le CCRE auprès de la Commission européenne en vue de veiller à ce que les engagements pris respectent l'autonomie locale.

## 12. Les Associations écrivent au Premier Ministre...

Dans le cadre des critères de convergence fixés à la Belgique par le Pacte européen de stabilité, les contraintes qui pèsent sur notre pays limitent assez fortement les investissements publics, et tout particulièrement ceux des pouvoirs locaux.

Les pouvoirs locaux consacrent plus de 10% de leurs dépenses aux investissements, pendant que ce rapport tourne autour d'1% pour l'Etat fédéral.

Puisque la norme comptable européenne SEC n'est pas adaptée aux investissements, les Associations bruxelloise, wallonne et flamande ont demandé au Premier Ministre Charles Michel par courrier du 21 mai de tenir compte lors de la fixation de la contribution des pouvoirs locaux à la trajectoire budgétaire de la Belgique de ce prorata d'investissements, ce qui allégerait raisonnablement la trop forte pression qui pèse sur les investissements communaux.

Ensuite, les trois Associations ont rencontré le premier juin le Premier Ministre Charles Michel pour aborder nombre de dossiers impactant les communes, au rang desquels la neutralité des décisions du Gouvernement fédéral pour les pouvoirs locaux, la pension des fonctionnaires, l'assujettissement des intercommunales à l'impôt des sociétés, la politique des grandes villes, la sécurité, les normes SEC et la transposition de la Directive 2014/24/UE relative à la passation des marchés publics.

### 13. Aides d'état – prendre en compte la spécificité des pouvoirs locaux

---

La réglementation relative aux aides d'état est indispensable en vue de ne pas fausser la concurrence au sein du marché intérieur et notre Association s'attèle à informer les pouvoirs locaux de leurs obligations dans ce cadre.

Cependant, lorsque les pouvoirs locaux sont ou pourraient être bénéficiaires de subsides régionaux pouvant être qualifiés d'aides d'état, leurs spécificités par rapport à d'autres entreprises au sens commun du terme ne sont pas suffisamment prises en compte. Ils se voient dès lors refuser des subsides régionaux au nom de la réglementation sur les aides d'état, alors qu'une analyse approfondie de cette dernière révèle que ces entraves sont injustifiées. Ces entraves - par ailleurs non souhaitées par l'Europe - pourraient être supprimées, soit en adaptant certaines pratiques d'octroi de subsides, soit en modifiant la réglementation régionale bruxelloise pour prendre en compte la spécificité des pouvoirs locaux.

« Nous avons sollicité une meilleure prise en compte des spécificités des pouvoirs locaux lors de l'application de la réglementation européenne relative aux aides d'état dans le cadre de l'attribution des subsides régionaux »

Notre Association a écrit le 7 mai 2015 à MM Vervoort et Gosuin et Mmes Lanaan et Fremault, soit les quatre ministres et secrétaires d'Etat concernés par cette matière. Nous avons sollicité une meilleure prise en compte des spécificités des pouvoirs locaux lors de l'application de la réglementation européenne relative aux aides d'état dans le cadre de l'attribution des subsides régionaux.

### 14. L'AVCB s'oppose à l'assujettissement des intercommunales à l'impôt des sociétés

---

La loi-programme de décembre 2014 impose dorénavant aux intercommunales le paiement de l'impôt des sociétés. Les intercommunales risquent d'être taxées également sur les réserves qu'elles avaient constituées dans le passé.

L'AVCB a demandé au Gouvernement d'appliquer les corrections nécessaires lors de son entretien du 13 mai avec le Ministre des Finances, et a rappelé cette demande lors de sa rencontre avec le premier Ministre en juin 2015.

En réponse, ce dernier a confirmé l'intention du Gouvernement d'adopter une loi correctrice, laquelle n'était malheureusement pas encore finalisée au moment de l'expiration du délai de recours auprès de la Cour Constitutionnelle. Il fallait donc agir à titre conservatoire. C'est la raison pour laquelle le Bureau de l'Association a décidé de se joindre à l'action tendant à l'annulation des articles 26, 2°, et 26, 5°, de la loi-programme du 19 décembre 2014, par une demande en intervention volontaire.

### 15. Infractions urbanistiques : succès de l'AVCB

---

L'AVCB a rédigé une proposition d'ordonnance relative à l'affectation du produit des amendes administratives en matière d'infractions urbanistiques, et l'a soumise au Gouvernement, par courrier du 27 novembre 2014. La modification législative visait à garantir le financement adéquat des autorités chargées de la recherche, du constat et de la poursuite des infractions urbanistiques.

La proposition a été déposée par M. Loewenstein, député et membre du Bureau de l'AVCB. Elle a été votée par le Parlement bruxellois le 3 juillet 2015. C'est un succès pour l'AVCB, et pour les communes bruxelloises.

L'ordonnance a pour but d'affecter le produit des amendes administratives (en matière d'urbanisme) aux communes qui constatent les infractions à hauteur de 85 %, et au service régional chargé de la procédure en matière d'amendes administratives à hauteur de 15 %.

### 16. Gestion du patrimoine immobilier des communes

---

L'AVCB a écrit au Ministre-Président pour attirer son attention sur le fait que les instructions de la tutelle relatives aux transferts de droits réels immobiliers (vente, échange, emphytéose, superficie, ...) n'étaient plus adaptées à la situation actuelle.

Notre Association demandait d'une part une évaluation et une révision des circulaires applicables, et d'autre part des ressources humaines et techniques suffisantes pour le Comité d'acquisition régional afin de lui permettre d'effectuer des estimations d'immeubles pour compte des communes dans des délais raisonnables.

La Région se référait toujours à la circulaire de la Province de Brabant du 22 mars 1982. Le dossier devait contenir un rapport d'évaluation réalisé par le receveur de l'Enregistrement ou par

le Comité d'acquisition. Or, depuis le 1er janvier 2015, aucune de ces administrations n'est à même d'exercer cette mission. Il n'était donc plus possible d'obtenir rapidement, et à peu de frais, des estimations.

Ces problèmes étaient de nature à ralentir le traitement des dossiers, alors que la célérité s'impose notamment lorsqu'une commune souhaite acheter un immeuble dans le cadre d'une vente publique, ou exercer un droit de préemption dans les délais légaux.

## 17. Gardiens de la paix - concertation indispensable

Suite à l'analyse menée à l'initiative du Ministre de l'Intérieur sur les tâches essentielles de la police, celui-ci aurait proposé d'élargir considérablement les missions des gardiens de la paix.

L'AVCB a écrit au Ministre afin d'insister sur la nécessaire consultation des pouvoirs locaux à ce sujet. Nous avons également insisté sur l'urgence de procéder à une modification de la loi sur les gardiens de la paix afin que ceux-ci puissent constater les infractions mixtes en matière de roulage.

- L'AVCB soutient qu'une réflexion de fond soit menée sur la fonction de gardien de la paix
- Les gardiens de la paix doivent pouvoir constater les infractions mixtes en matière de roulage passibles de sanctions administratives communales

Refuser cette compétence aux gardiens de la paix est contraire à la volonté du législateur dans le cadre de la loi sur les sanctions administratives. C'est en outre illogique par rapport à l'esprit de la loi sur les gardiens de la paix et en opposition avec les missions des gardiens de la paix constatateurs dans la pratique. Ce problème résulte de toute évidence d'une erreur matérielle du législateur.



## 18. Demande de représentation au Conseil supérieur des Finances

L'AVCB, l'UVCW et la VVSG ont demandé cette représentation au Ministre fédéral des Finances.

En mai 2015, l'AVCB, l'UVCW et la VVSG rencontraient le Ministre des Finances Johan Van Overtveldt.

Parmi divers sujets d'attention, elles lui faisaient part de la problématique de la représentation des Associations de communes au Conseil supérieur des Finances, et spécifiquement à la Section "Besoins de financement des Pouvoirs publics".

A ce jour, la composition de ce Conseil ne leur est pas ouverte et le Conseil ne peut dès lors efficacement rencontrer l'impact pour les pouvoirs locaux des décisions prises au niveau fédéral. Les trois Associations de communes ont donc rappelé par courrier adressé ce 21 septembre au Ministre fédéral des Finances la nécessité de voir le niveau local représenté à ce Conseil et les raisons qui justifient cette demande.

## 19. Heures d'ouverture dans certains commerces

---

Consultée par la Commission de l'Economie de la Chambres des représentants à propos de six propositions de loi relatives aux heures d'ouverture des commerces, l'AVCB a soutenu un accroissement généralisé du pouvoir des communes quant à la détermination des heures d'ouverture. L'Association a rendu son avis à la commission par courrier du 1<sup>er</sup> octobre.

## 20. Les Associations revendiquent l'application de la réduction des cotisations patronales pour les contractuels des pouvoirs locaux

---

La mesure relative à la réduction des cotisations patronales de 33 à 25 % prise dans le cadre du tax shift n'est pas applicable aux contractuels des pouvoirs locaux (communes, CPAS, zones de police, zones de secours, intercommunales, institutions de soin, etc.).

Les Associations des villes et communes belges ont sollicité par courrier au Ministre fédéral des finances, Johan Van Overtveldt du 26 octobre 2015 que le Gouvernement fédéral revoie sa décision et admette l'application de la réduction des cotisations patronales pour tous les travailleurs contractuels, indépendamment du secteur dans lequel ils travaillent.

## 21. Responsabilité pénale du mandataire : audition de l'AVCB

---

La responsabilité pénale des personnes morales peut être engagée depuis la loi du 4 mai 1999 qui assimile en la matière ces dernières aux personnes physiques... mais qui prévoit aussi une exception à la responsabilité pénale pour les personnes morales de droit public.

Donc, si la responsabilité civile d'une personne morale de droit public peut bien être engagée, on devra par contre pour la poursuite pénale chercher la personne physique qui la représente. Pour les administrations locales, il s'agit soit du bourgmestre, soit du Collège des échevins, soit même d'un seul échevin.

Depuis de nombreuses années, l'AVCB essaie de modifier cette responsabilité particulièrement lourde liée au mandat local.

Deux propositions de loi ont été déposées. En suite desquelles l'Association était invitée le 9 décembre 2015 à une audition de la Commission Justice de la Chambre des Représentants.

## 22. Pensions de police: l'AVCB demande de garder les économies au sein du Fonds de pensions

---

L'arrêt du 10 juillet 2014 de la Cour Constitutionnelle a mis fin au régime favorable de la pension anticipée du personnel de police. Etant donné que les agents de police travailleront plus longtemps, les dépenses salariales augmenteront. Pour ces coûts supplémentaires, il faut trouver des moyens de financement. Le Gouvernement a avancé comme piste que le fonds de pension solidarisé des pouvoirs locaux rembourse le montant non versé en pensions, au gouvernement fédéral, qui le distribuera entre les zones de police.

L'Association, en commun avec l'UVCW et la VVSG, a envoyé un courrier commun le 30 novembre 2015 aux ministres de l'Intérieur et à celui des Pensions. Elles ont demandé au Gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de garder les économies au sein du Fonds de pensions, qui - nous tenons à le rappeler - est financé entièrement par les communes.

## 23. Suppression des subsides régionaux aux communes permettant de sanctionner les incivilités

---

Plan bruxellois de prévention et de proximité : à partir de janvier 2016, les subsides ne pourront plus être affectés à la mise en œuvre de la loi sur les sanctions administratives communales (SAC). L'AVCB a écrit au Ministre-Président pour demander un moratoire sur cette décision gouvernementale tout à fait inattendue pour nos communes.

Pour l'AVCB et les communes, les SAC forment un instrument très important pour mener leurs politiques du "vivre ensemble".

Cette nouvelle orientation est en contradiction avec ce que fut la politique de la Région jusqu'à présent en matière de lutte contre les incivilités, mais également avec la tendance lancée par le gouvernement fédéral précédent qui par la nouvelle loi sur les SAC a entendu donner aux communes les moyens de renforcer la lutte contre les incivilités via les SAC.

Sur base du Plan bruxellois de prévention et de proximité 2011-2014 qui faisait de la lutte contre les incivilités une des priorités régionales et sur base de la nouvelle loi relative aux SAC, les communes ont procédé à de multiples embauches afin de pouvoir mener cette mission prioritaire à bien.

Le moment choisi pour opérer ce changement n'est pas opportun car les communes n'ont pas encore pu engranger les résultats du renforcement de leurs effectifs. Les recettes issues

« Les 3 associations ont demandé au Gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de garder les économies au sein du Fonds de pension financé par les communes »

des SAC restent à ce stade largement insuffisantes pour leur permettre de financer les services concernés sur fonds propres.

L'AVCB s'interroge sur la volonté sous-jacente de cette réorientation. Le Gouvernement semble ne plus considérer que l'aspect 'prévention' au détriment de la répression des incivilités. Cette politique générera inévitablement une forme d'impunité.

Nous avons donc écrit au Ministre-président en date du 11 septembre, pour insister sur la nécessité de surseoir à cette décision.

## 24. Lutte contre le radicalisme : que peuvent faire les communes ?

Suite aux attentats de Paris du 13 novembre 2015, l'Association a souhaité analyser les moyens dont disposent les communes dans le cadre de la lutte contre le radicalisme. Nous avons donc réalisé un bref passage en revue et annoncé une analyse plus fouillée pour 2016.

Cette analyse se développera sous 4 angles : le maintien de l'ordre public, la prévention du radicalisme, l'approche à travers la matière "Population - Etat civil", le devoir de déclaration et secret professionnel.

## 25. Charte sociale: vers de nouveaux arrêtés d'exécution

Le Gouvernement régional entend couler la Charte sociale dans des textes réglementaires. Le Gouvernement entend finaliser ses textes pour fin janvier 2016. Un Comité de concertation a été organisé, l'AVCB en faisait partie.

Le Gouvernement a rédigé cinq projets de texte, relatifs au cadre et au contingent des emplois contractuels du personnel communal, au statut pécuniaire et échelles de traitement, à l'évaluation, la formation, le recrutement, la promotion et la mobilité interne et enfin à l'évaluation du secrétaire communal et du receveur.

L'AVCB a répété d'une part que seules des solutions sur mesure, adaptées au contexte des communes sont acceptables. Et d'autre part, que les textes doivent maintenir l'autonomie des communes pour gérer leur personnel, afin de tenir compte de leurs propres besoins. Ce qui explique la difficulté à organiser la mobilité intercommunale.

L'AVCB a pu émettre, officiellement, ses remarques, ensuite de quoi un groupe de travail a été organisé avec la Fédération des Secrétaires et le GTI Ressources humaines pour se pencher sur les propositions du Gouvernement.

Le 16 novembre 2015, l'AVCB a été invitée comme orateur à la journée d'étude du "GTI Ressources Humaines", consacrée à l'évaluation, en présence du cabinet du Ministre-Président, lequel nous a confié que les textes corrigés laisseraient suffisamment d'espace aux communes pour développer en la matière leur propre politique et que la question des deux évaluateurs ne serait plus prévue.

## 26. L'AVCB dénonce une diminution de près d'un quart des recettes de l'IPP en 2015

En 2015 le retard d'enrôlement des recettes IPP de la part du SPF Finances était encore plus prononcé que lors des années précédentes, particulièrement en ce qui concerne les communes francophones. La conséquence de cette situation est que les communes bruxelloises auront clôturé leurs comptes en 2015 par un résultat négatif car il était bien trop tard pour que cet important manque à gagner ait pu encore être intégré dans la dernière modification budgétaire. L'AVCB, l'UVCW et la WVSG ont envoyé ensemble un courrier au Ministre des Finances, M. Van Overtveldt, pour demander des éclaircissements quant au mode de calcul et dénoncer une nouvelle fois le problème du retard d'enrôlement de la part du SPF Finances. Une première solution avancée par nos Associations est la mise en place d'un système structurel d'avances aux additionnels à l'IPP et l'abandon du 1% des frais administratifs qui leur sont retenus.

© spfb - Marcel Vanhulst





© visit.brussels - Olivier van de Kerchove

## 27. Plan Air-Climat-Energie : Avis de l'AVCB

L'AVCB a émis, en collaboration étroite avec les communes, un avis relatif au plan Air-Climat-Energie.

Le plan régional Air Climat Energie fixe les lignes directrices ainsi que les mesures à prendre afin d'atteindre au moins les objectifs fixés par le CoBRACE. Celui-ci vise notamment la réduction de 30% les émissions de gaz à effet de serre de la Région à l'horizon 2025.

Ce document est important dans la mesure où les plans, les programmes et les documents d'orientation politique élaborés par la Région et les communes en matière d'aménagement du territoire, de logement, de mobilité, ou encore de recherche et d'innovation doivent s'inscrire dans les objectifs poursuivis par le plan régional Air-Climat-Energie.

Le Plan décline les thématiques en 9 axes : La construction et la rénovation, les transports, l'économie, l'environnement et l'emploi, la planification et l'urbanisme, les nouveaux modes de consommation, l'adaptation aux changements climatiques, la qualité de l'air, la participation aux engagements internationaux, la lutte contre la précarité énergétique.

## 28. Ordonnance Sols pollués – Enquête de satisfaction

L'AVCB a participé à l'évaluation de la mise œuvre de l'ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués, organisée par Bruxelles Environnement.

Cette consultation s'inscrivait dans le cadre du projet du Gouvernement de modifier l'ordonnance pour la rendre plus pragmatique et plus efficace.

Notre Association a notamment plaidé pour le développement d'une plateforme électronique pour la gestion des sols pollués, l'assouplissement de certaines procédures dont l'application stricte risque d'aboutir à des conséquences inutilement coûteuses, une meilleure articulation entre l'instruction des demandes de permis d'urbanisme et d'environnement et la réalisation d'une reconnaissance de l'état du sol, ainsi qu'une meilleure compatibilité des délais de l'ordonnance sols avec ceux de projets subventionnés comme les contrats de quartiers durables.

« Notre Association a plaidé pour le développement d'une plateforme électronique pour la gestion des sols pollués et l'assouplissement de certaines procédures ... »

## C. Publications

**En matière de publications, l'apport du Service d'études tient entre autres lieu à la refonte, sous l'égide du service de documentation, de "La nouvelle loi communale", ouvrage édité par l'Association. Cette nouvelle édition est annotée et mise à jour non seulement par des textes réglementaires, mais aussi par la jurisprudence des plus hautes juridictions de l'ordre judiciaire et administratif.**

En 2015, le service études a également contribué à alimenter le site internet de l'Association par plusieurs articles :

- "Les sanctions administratives communales sont conformes à la constitution", VINCKE Isabelle, Inforum n°292949
- "La Charte Sociale des Pouvoirs Locaux Bruxellois", SCHMIDT Hildegard, Inforum n°297189
- "Qui va payer ? Le décret du 10 vendémiaire an IV apporte une ancienne réponse à des événements actuels", SCHMIDT Hildegard, Inforum n°293713
- "L'impôt sur les régies communales autonomes: un premier pas vers le changement de loi pour les intercommunales", SCHMIDT Hildegard, Inforum n°294536
- "Substances fortes, prestations faibles : alcool et drogue au travail", SCHMIDT Hildegard, Inforum n°294852



- "Le Code bruxellois du logement - De Brusselse huisvestingscode", EVRARD Olivier, Politeia, 2015, 247 p
- "Transparence, publicité, vie privée, accès aux registres, devoirs des agents", VERMEULEN- NIKOLOVA Boryana, Inforum n° 296276
- "Régionalisation des additionnels à l'IPP", VERMEULEN- NIKOLOVA Boryana, Trait d'Union, n° 5, p.15

Enfin, le Service d'études met ses compétences techniques au service de l'action politique lors des auditions aux Parlements ou des rencontres avec les cabinets ministériels.



© visit.brussels - Olivier van de Kerchove

# Le Service Ville Durable

## Assurer un précieux soutien en phase avec les communes

Ce Service aborde aujourd'hui les thèmes suivants :

- Développement durable,
- Base de données subsides,
- Mobilité,
- Démocratie locale,
- Projets européens,
- Coopération internationale communale.

A la différence des autres Services de l'Association, le Service Ville Durable bénéficie d'un assez grand nombre de subsides régionaux ou fédéraux qui assurent en tout ou en partie ses frais de fonctionnement. En contrepartie, le Service assure l'exécution de conventions et de missions spécifiques négociées avec ses bailleurs de fonds.

La création du Service vise à renforcer les effets de transversalité entre les missions en vue de remplir aussi efficacement que possible ses obligations liées à l'exécution des conventions, d'assurer le renforcement du Service aux communes et du "capacity building".

L'objectif du Service est de développer également ses potentialités, en dehors du cadre des conventions :

- affiner les recherches directes pour les communes,
- développer des actions dans les 19 communes (via des enquêtes ou des rencontres plus régulières avec les élus),
- développer de nouveaux outils (groupes de travail thématiques et échanges de bonnes pratiques, questions et réponses, réseaux d'élus ou de fonctionnaires, etc.),
- développer son réseau international en vue d'identifier de potentiels partenaires et de renforcer son expertise technique dans les compétences spécifiques du service au contact d'autres Associations, villes ou communes (CCRE, CGLU, ICLEI, etc.),
- pérenniser l'action du service en matière de projets européens,
- pérenniser l'action du service en matière de coopération au développement,
- développer son action en matière de démocratie locale, notamment en renforçant son action en matière de jeunesse, de participation et d'égalité des genres,
- valoriser les formations et capitaliser les expériences

# A. La durabilité locale en toile de fond

**D**epuis 2002, l'Association assure conseil et soutien aux communes et CPAS qui souhaitent allier un développement économique équilibré, des préoccupations sociales justes et un engagement environnemental porteur de perspectives futures.

Cette mission se développe dans le cadre d'un programme soutenu par la Ministre en charge de l'Environnement à la Région de Bruxelles-Capitale et suivi par Bruxelles Environnement. Pour ce faire, l'Association a, en 2015, concentré ses activités sur :

- les appels à projets "Agenda Iris 21",
- une réflexion autour de la question : Demain, comment soutenir la durabilité locale ?,
- le moniteur du développement durable,
- les ateliers développement durable,
- la représentation des communes et du forum.

## 1. Les appels à projets "Agenda Iris 21"

Depuis 2007, les appels *Agenda Iris 21* proposent, aux communes et aux CPAS, un soutien financier et méthodologique, pour mettre en œuvre le développement durable à l'échelle locale.

En 2015, deux types de soutiens financiers étaient proposés :

a. L'appel Agenda Iris 21 pour les communes et CPAS qui se lancent dans la phase de rédaction de leur Agenda 21 local. En 2015, une commune et deux CPAS ont bénéficié de cet appel, soit un soutien financier de 150.000 €. L'appel 2015 était uniquement ouvert à de nouveaux bénéficiaires. Depuis 2007, 17 communes et 9 CPAS ont bénéficié de ce subside ;

b. Un appel à projets thématiques ouvert aux communes et CPAS qui disposent d'un Agenda 21 local approuvé politiquement. Il vise la mise en œuvre des actions à dimension environnementale faisant partie du plan d'actions. En 2015, le montant maximal de cet appel est de 25.000 € par projet. 19 dossiers ont été déposés. 17 subsides ont été octroyés ce qui représente un soutien de près de 400.000€.

L'Association assure, pour les communes et les CPAS, l'accompagnement et le soutien méthodologique de ces deux appels.

Dans ce cadre, entre janvier et décembre, l'Association a organisé 9 ateliers et visites : 6 pour le suivi des projets et 3 pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques :

- **ateliers de suivi** : Lancement du nouvel appel à projets thématiques Agenda Iris 21 (10 février), Lancement du nouvel appel à projets - Agenda Iris 21 (27 février), Les budgets participatifs, késako ? (17 mars), Changement climatique : comment agir en milieu urbain ? (15 juin), Comment bien démarrer un Agenda 21 local ? (25 septembre), Comment mettre la transversalité en place dans un Agenda 21 local ? (4 décembre).
- **ateliers d'échanges** : Visites d'échanges de bonnes pratiques à Etterbeek (21 mai), à Watermael-Boitsfort (26 juin), et à Saint-Gilles (9 octobre). Ces visites sont l'occasion pour les communes et CPAS de présenter, à leurs pairs, les réalisations et projets développés dans une optique de développement durable.

L'accompagnement de projets mené par l'Association se décline également sous d'autres formes :

- des comités d'accompagnements individuels pour l'avancement et la gestion administrative de tous les projets retenus dans le cadre des appels à projets.
- des ateliers collectifs et thématiques de partages d'expériences. En 2015, quatre ateliers ont été mis sur pied autour de différentes thématiques : déchets (13 mars), alimentation (27 avril) et espaces verts (20 mars et 5 octobre).
- un accompagnement ciblé au travers de réunions "individuelles", avec les communes et CPAS demandeurs, sur une problématique précise. L'AVCB a répondu à ce type de demande à six reprises.
- un rôle de permanence téléphonique et électronique pour répondre aux questions ou aux demandes d'informations des communes et CPAS.



## 2. Une réflexion autour de la question : Demain, comment soutenir la durabilité locale ?

Depuis le lancement de la dynamique en 2007, 23 Agendas 21 locaux ont vu le jour à Bruxelles. Ces 23 programmes de durabilité locale représentent des centaines de projets mis sur pied par 16 communes et 7 CPAS. Les actions développées dans ces programmes touchent l'ensemble des compétences et missions des pouvoirs locaux. L'Association, en collaboration avec Bruxelles Environnement, a réfléchi à l'avenir des Agendas 21 locaux et aux suites potentielles à donner à la campagne Agenda Iris 21 pour maintenir cet élan et la transformation de la gouvernance locale.

Cette réflexion englobe également le suivi et l'accompagnement de projets ainsi que le rôle d'interface Région/ communes de l'Association. Le fruit de ce long travail de réflexion et de consultation des acteurs a été rassemblé dans deux notes de travail qui proposent de nouvelles orientations pour les appels à projets et le renforcement de leur accompagnement.



## 3. Le moniteur du développement durable

L'année 2015 a vu la poursuite de la publication du Moniteur du développement durable. Celui-ci se veut un outil de promotion du développement durable, ambitionnant de devenir, dans ce domaine, une plateforme de présentation d'informations, d'études, de bonnes pratiques, d'innovations et d'échanges d'expériences entre les institutions bruxelloises.

## 4. Les ateliers développement durable

En dehors des Agendas 21 locaux, l'Association a organisé, en collaboration avec Bruxelles Environnement, trois ateliers thématiques en lien avec le développement durable :

- **"Incroyables potagers"**, un atelier autour de la "Semaine des potagers", le nouvel événement de promotion des potagers tant individuels que collectifs, régionaux ou communaux (25 février) ;
- **"L'affaire est dans le sac"**, une matinée, sur la thématique des sacs de caisse à usage unique, qui proposait de faire un état des lieux de la situation bruxelloise au travers de témoignages et d'échanges de bonnes pratiques entre participants (17 mars) ;
- **"Une stratégie alimentaire pour Bruxelles - Quelles implications pour les communes et CPAS ?"**, un atelier qui était l'occasion de découvrir la proposition de contenu et les actions futures de la stratégie alimentaire régionale mais aussi de contribuer à la finalisation de la définition des actions (17 septembre).

« 23 programmes de durabilité locale représentent des centaines de projets mis sur pied par 16 communes et 7 CPAS »

## 5. Représentation des communes et du forum

L'Association a assuré la coordination de la présence des communes à la *Fête de l'Environnement* qui s'est déroulée le 7 juin. En collaboration avec Bruxelles Environnement, elle s'est chargée d'optimiser la présence des communes et la cohérence des activités proposées : communication vers le public, contenu du stand, attractivité visuelle. Le thème central retenu pour le stand du Forum des pouvoirs locaux était "Le climat".

Le 22 juin, l'Association mettait sur pied, une réunion de travail et d'échanges autour de la construction et de la rédaction d'un avis sur le plan régional Air Climat Energie dont l'enquête publique se clôturait le 31 juillet 2015. Le code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie (CoBRACE) prévoit, en effet, que l'AVCB remette un avis sur le plan avant la clôture de l'enquête publique. Les communes ne font pas partie des instances consultées directement. Quinze communes participaient à la réunion, ce qui a permis de mettre sur pied une méthode de travail, de mutualiser les informations et les outils et de planifier la remise de l'avis des communes auprès de Bruxelles Environnement. L'avis compilé des communes bruxelloises a été transmis, par l'Association, à Bruxelles Environnement dans les délais prévus.

## B. Page web subsides : plus aucun secret pour votre commune

**La page web dédiée aux subsides (PWS) est en ligne depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2006 grâce au soutien de la Région de Bruxelles-Capitale.**

Elle comprend 6 rubriques:

- la base de données subsides (BDS),
- les tableaux synoptiques,
- l'agenda des sessions d'information,
- l'agenda des appels à projets,
- la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat,
- la Toolbox subsides

Elle offre ainsi **une "porte d'entrée" unique** vers un ensemble cohérent en matière d'information, de gestion et de planification de subsides.

Si le nombre de pouvoirs subsidants intervenant en RBC et l'implémentation de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat rendent le paysage institutionnel en matière de subsides plutôt complexe, la PWS offre une information claire aux responsables et agents communaux en charge de matière subsidables.

Les consultations accrues démontrent que la PWS constitue une plus-value considérable et un gain de temps appréciable pour un grand nombre de responsables et agents communaux en charge de matières subsidables, et que la consultation de la PWS fait désormais partie de leur travail quotidien.

### 1. DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION POUR IDENTIFIER ET COMPRENDRE LES SUBSIDES

#### 1. La base de données subsides (BDS) pour identifier des financements

La BDS recense systématiquement les subsides dont peuvent bénéficier les communes et les CPAS, ainsi que les diverses instances de niveau local. Actuellement sont repris les subsides octroyés par les pouvoirs subsidants suivants :

- la Région de Bruxelles-Capitale
- la Commission communautaire française
- la Commission communautaire flamande
- la Commission communautaire commune
- les Communautés française et flamande
- l'Etat fédéral
- l'Union européenne

Plus de 500 fiches sont consultables dans la BDS !

Une mise à jour permanente est garantie par notre conseiller. Parallèlement, le service répond à de nombreuses demandes de renseignements et d'informations complémentaires pour des subsides spécifiques dont certains ne sont pas toujours en ligne.

#### 2. Des tableaux synoptiques pour une meilleure vue d'ensemble

Des tableaux synoptiques sont dressés lorsqu'il existe plusieurs subsides de plusieurs pouvoirs subsidants couvrant des activités d'un ou plusieurs domaines (accueil de la petite enfance, sécurité et prévention, lutte contre le radicalisme, etc.) ou lorsqu'il y a lieu de donner un aperçu global des sources de financement possible dans le cadre d'un programme (programme triennal d'investissement - mobilité - Feder). A chaque fois avec les liens vers les fiches concernées.

#### 3. Un agenda des appels à projets pour ne rien rater

L'agenda des appels à projets reprend sous forme de tableau les dates de clôture des appels à projets lancés par différentes instances et sont liées aux fiches reprises dans la BDS pour plus d'information.

#### 4. Un agenda des sessions d'information pour tout comprendre

L'agenda des sessions d'information reprend sous forme de tableau les sessions d'information organisées par différentes instances et sont liées vers leur site pour plus d'information.

## 5. La 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat passée au crible

Vu l'impact considérable de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat sur la gestion et l'octroi des subsides (transferts de compétences, nouvelles politiques régionales, nouvelles règles de financement,...), un tableau reprenant les transferts de subsides finalisés ou en voie de finalisation (supra), a été développé afin de faire le point sur la mise en œuvre progressive de cette réforme.

## 2. MISE À JOUR ET NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS EN 2015 !

La base de données subsides a transféré les subsides concernés par l'implémentation de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat vers leur pouvoir subsidiant concordant. La rubrique "6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat" fait le point sur 8 transferts de matières, finalisées ou en voie de finalisation, afin d'offrir un état des lieux aux administrations communales. La base de données reprend désormais aussi les **programmes européens** les plus pertinents pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

## 3. DES CONSULTATIONS & CITATIONS EN PROGRESSION CONSTANTE !

La Page Web des Subsides a été consultée à 113.000 reprises, poursuivant ainsi sa croissance constante et dépassant pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive le cap des 100.000 consultations.

La BDS est par ailleurs de plus en plus citée comme référence par des organismes régionaux (dans leur rubrique 'Actualités,...) et locaux (monographies communales, formation ERAP,...) et des maisons d'édition juridique belges (Bruylant, Kluwer,...).

## 6. Une "toolbox" subsides au service des communes

A la demande et en coopération avec le groupe de travail "Outils" (GT Outils), la Toolbox subsides, développée en 2013 par les communes membres de ce groupe, a été mise en ligne sur le site de l'AVCB afin de mettre les résultats à disposition de toutes les communes.

« La Page Web des Subsides a dépassé pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive le cap des 100.000 consultations »

Un tableau récapitulatif en matière de "**lutte contre le radicalisme**" a été élaboré, reprenant aussi bien le volet politique (plans d'action, organes de coordination,...) que le volet subsides (répression et prévention) des différents pouvoirs subsidiaires impliqués. Ce tableau vise à appuyer les communes dans l'élaboration d'un plan préventif communal afin de contribuer à la lutte contre le radicalisme et d'assurer la sécurité publique.

Les agendas ont permis de signaler aux communes le lancement de **plus de 100 appels à projets et l'organisation de plus de 60 sessions d'information.**



© sprb - Marcel Vanhulst

# C. La mobilité plus que jamais au cœur des préoccupations

## 1. LE RÉSEAU DES CONSEILLERS EN MOBILITÉ : UNE EXPERTISE PRÉCIEUSE

Face à une législation en matière de mobilité qui évolue sans cesse et des conseillers en mobilité communaux et des zones de police débordés par leurs activités quotidiennes, le Service organise des formations continues. Un nouveau cycle axé tant sur les aspects théoriques et législatifs que méthodologiques et pratiques a été organisé en 2015. Outre les formations plus générales centrées sur le code de la route ou le code du gestionnaire, le Service organise aussi des sessions plus thématiques répondant à des besoins particuliers liés à l'actualité - comme nos formations en matière de stationnement - ou à des besoins très spécifiques exprimés par les conseillers en Mobilité - ainsi que notre cycle de formations en matière de communication (sur la résistance aux changements) ou de gestion des chantiers.

Des groupes de travail thématiques ont aussi été organisés. Citons à titre d'exemple le travail conjoint fourni par le service ville durable et le service d'études de l'Association relatif à l'occupation des trottoirs. Au travers de réunions avec différents services communaux (mobilité, finance, urbanisme, etc.) et d'analyse de règlements existants, l'objectif est d'élaborer de nouveaux modèles qui devraient permettre aux communes de réglementer l'occupation des trottoirs en tenant compte de la nécessité de maintenir un cheminement piéton aisé et sûr. La finalisation des travaux est prévue en 2016.

Le Service publie également mensuellement un agenda de toutes les formations ou sessions d'information en rapport avec la mobilité, de même que - 3 fois par an - le Moniteur de la Mobilité et de la Sécurité Routière. Cette publication présente des expériences étrangères (comme par exemple la politique de mobilité à Strasbourg), des bonnes pratiques bruxelloises

(comme par exemple l'appel à projets "rangs piétons accompagnés") ou encore des nouvelles réglementations (comme par exemple la Commission Consultative de la Circulation routière) en donnant la parole aux acteurs de terrain. Elle donne aussi l'occasion de faire le point sur les politiques régionales et communales en cédant la tribune l'espace d'un article à un élu (comme par exemple pour présenter la politique de sécurité routière de la Secrétaire d'Etat en charge de cette matière). Tous les numéros du Moniteur sont consultables en ligne à l'adresse: [www.avcb-vsgb.be/fr/Publications/moniteur-de-la-mobilite.html](http://www.avcb-vsgb.be/fr/Publications/moniteur-de-la-mobilite.html)

Après une **visite d'étude à Strasbourg organisée en 2014**, Bruxelles Mobilité a collaboré avec l'Association pour l'organisation, en 2015, d'un voyage d'étude avec les conseillers en mobilité à Maastricht. Le Service Ville Durable a organisé une mission d'une journée pour une trentaine de conseillers en mobilité communaux et régionaux. La découverte des politiques de mobilité dans d'autres pays doit permettre aux conseillers en mobilité bruxellois de développer de nouvelles approches innovantes. La visite en terres hollandaises s'est centrée sur sa politique de développement de l'espace public et ses conséquences en matière de mobilité, ce qui s'inscrit bien avec les objectifs poursuivis par le plan IRIS 2, fer de lance de la politique des déplacements en Région de Bruxelles-Capitale.

A cet égard, revenons un instant sur le rôle confié par la Région à l'Association d'organisateur et de coordinateur de groupes de travail technique relatifs à la sectorisation du stationnement. Dans le cadre de la **mise en œuvre de l'ordonnance sur le stationnement et de l'Agence du stationnement**, les communes sont tenues notamment de développer non seulement un Plan d'Action Communal du Stationnement

(PACS) mais aussi de proposer à l'Agence un découpage de leur territoire en secteurs de stationnement. L'Association joue dès lors dans ce dossier son rôle : elle appuie les communes dans la mise en œuvre de leur politique tout en gardant un regard critique et en faisant "remonter" au Cabinet du Ministre les remarques et propositions des communes. Au premier trimestre 2015, toutes les communes ont été réunies en sous-groupes pour aborder cette question. Un rapport complet faisant état des accords, des désaccords et des questions en suspens a été transmis au Ministre en charge de la Mobilité.

© sprib - Marcel Vanhulst





## 2. LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En 2015, le Service Ville Durable a appuyé la Région dans l'organisation d'une **campagne régionale de sécurité routière consacrée à la multi-activités au volant, et plus particulièrement à l'usage du GSM**. Pour des raisons pratiques, cette campagne a été reportée à 2016. Le développement des activités de la Région en matière de sécurité routière devrait avoir pour corollaire une spécialisation des messages et peut-être aussi un rôle accru des communes dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de sécurité routière, compte tenu du tissu bruxellois très particulier. A cet égard, notons que la Région a repris le concept de campagne "BOB" en organisant durant l'hiver 2015 une première campagne bruxelloise. Il est d'ores et déjà question de la rééditer en 2016.

La secrétaire d'Etat en charge de la Sécurité routière a chargé l'Association d'organiser un nouveau groupe de travail exclusivement destiné à aborder des questions de sécurité routière avec les communes, zones de police et autres acteurs de la mobilité bruxelloise. Il s'est réuni 4 fois en 2015 et a permis d'évoquer notamment le principe de responsabilité partagée, les nouveaux types d'aménagements cyclables ou encore la sécurité routière par rapport aux transports en commun. Fort de la réussite de ces travaux, l'Association a d'emblée prévu d'en réorganiser au moins 2 en 2016 !

## 3. SEMAINE DE LA MOBILITÉ ET DIMANCHE SANS VOITURES

Le Service participe au comité d'accompagnement de la coordination générale de ces deux événements devenus traditionnels dans le calendrier des festivités en Région de Bruxelles-Capitale. L'Association assure un rôle de relais important dans l'organisation de la journée sans voiture entre les groupes de travail au sein desquels elle est plus particulièrement active, notamment ceux chargés des dérogations et de la sécurité, et la Région. Elle participe également, au sein de ce comité, à la définition de la stratégie de communication de la campagne, en collaboration avec la firme spécialisée, chargée de la communication.

L'Association joue donc son rôle de coordinatrice des communes et zones de police dans l'organisation de la Semaine de la Mobilité cette grande manifestation. L'édition 2015 de la journée sans voiture, organisée le dimanche 20 septembre, s'est une nouvelle fois déroulée sans encombre ! Notons que **l'expérience de l'Association dans l'organisation de la journée sans voiture s'est exportée puisque la Ville de Paris a pris de nombreux contacts** avec elle lors de la préparation de la première journée sans voiture parisienne. La Maire de Paris a d'ailleurs annoncé la reconduction de l'expérience parisienne sur un périmètre agrandi.

« L'Association joue donc son rôle de coordinatrice des communes et zones de police dans l'organisation de la Semaine de la Mobilité »

## 4. LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE SA 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale assure depuis octobre 2014 le **secrétariat de la Commission Consultative de la Circulation Routière (CCCR)**. Celle-ci se donne pour objectif de renforcer la cohérence entre les politiques de circulation routière développées par les Communes et la Région. Pour ce faire, réunie mensuellement, elle analyse tous les règlements complémentaires communaux et régionaux et transmet son avis au Ministre pour décision. Pour rappel, ces règlements visent à adapter la réglementation de circulation aux circonstances locales ou particulières qui ont un caractère périodique ou permanent. En d'autres termes, chaque fois que le gestionnaire de voirie (commune ou Région) souhaite imposer une interdiction ou une obligation à un usager de la route, un règlement complémentaire doit être pris pour cette mesure. En marge de ces réunions, le Secrétariat organise également des **groupes de travail techniques** ad hoc avec les acteurs de la Mobilité concernés (communes, Région, STIB, etc.).

Au cours de l'année 2015, 12 réunions de la Commission, 6 réunions du groupe de travail technique ainsi qu'un dossier d'inspection en support du Cabinet de la Secrétaire d'Etat en charge de la sécurité routière ont été réalisés.

Après plus d'un an d'activités, le résultat est globalement positif. La CCCR trouve sa place auprès des communes et de la Région qui prennent de plus en plus l'habitude de présenter leurs règlements auprès de cette nouvelle instance qui vise à s'assurer du respect des réglementations en vigueur, coordonner les gestionnaires de voiries et harmoniser au maximum les pratiques de terrain.

## D. Semaine européenne de la démocratie locale

La "Semaine Européenne de la Démocratie Locale" a été initiée par le Conseil de l'Europe. Cette manifestation européenne et annuelle, est basée sur des actions menées vers la population. Elle est organisée simultanément par les collectivités locales des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

L'évènement s'est organisé pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive en Région bruxelloise et a eu lieu du 12 au 18 octobre 2015. Le thème choisi tournait autour du vivre ensemble avec comme slogan **'Vivre ensemble dans des sociétés multiculturelles : (se) respecter, dialoguer, interagir'**. La Région a cette année encore été nommée 'Ville 12\*' pour son dynamisme.

En 2015, les communes ont poursuivi le travail entamé au cours des éditions précédentes, à savoir élargir le spectre des activités en matière de démocratie locale de sorte que cette manifestation se définisse comme la vitrine d'une activité continue des communes tout au long de l'année. Le Service Ville durable s'est aussi employé à trouver un lien entre les différentes matières et missions qu'il assume. Ainsi, en concertation avec les pouvoirs locaux plusieurs autres volets de la "démocratie locale" et de la "bonne gouvernance" y ont été intégrés, dont la question de la "participation", de l'"égalité F/H" ou encore de la "coopération au développement". Cette nouvelle vision plus inclusive de l'évènement, plus en accord avec celle de l'AVCB (vitrine,



collaboration intra et intercommunale...), s'est accompagnée d'une légère augmentation des moyens financiers octroyés aux pouvoirs locaux.

Quatre réunions de coordination avec les pouvoirs locaux ont permis de concevoir le programme des actions et trois GT restreints ont permis le montage de la séance d'ouverture de la Semaine, organisée à Jette en 2015. Le colloque inaugural traitait de la complémentarité entre les démocraties représentative et participative.

En vue d'appuyer les communes dans l'organisation de leurs actions, l'Association s'est aussi entourée de partenaires de qualité tels que le Festival de l'Enfance, Lire & écrire, le CCRE, Bruxelles en Dialogue ou encore Karuur. Tout ce travail a abouti en octobre dernier, à la réalisation d'une septantaine d'actions au travers desquelles le public a pu aller à la rencontre des pouvoirs locaux.

Des événements collectifs entre communes ont également été inscrits au programme tels que :

- Le colloque sur '**le Gender-budgeting**' en collaboration avec Bruxelles Pouvoirs Locaux à Flagey.
- La rencontre européenne **des signataires de la Charte européenne égalité femmes/hommes au niveau local** accueillie par la Ville de Bruxelles. Cet événement était organisé en collaboration avec le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).
- La journée de réflexion **entre quatre Conseils consultatifs communaux de la Solidarité N/S** organisée à Saint-Josse.
- L'activité '**Apéro des solidarités**' organisée entre les communes d'Ixelles et d'Etterbeek au théâtre Varia.
- L'activité '**Pas un pas sans l'autre**' organisée entre la commune et le CPAS d'Ixelles au travers de laquelle les services Egalité des Chances et Affaires sociales ont abordé le thème du lien social entre les personnes handicapées.

Des actions destinées au jeune public ont aussi été organisées à Uccle, Evere et Forest. On peut citer par exemple des rencontres entre **Conseils de Jeunes**, la tenue **d'un festival**, l'ouverture d'un **espace Information jeunesse** ou le **labo**, lieu de concertation avec les jeunes... Autant de processus différents qui ont permis aux jeunes de s'impliquer davantage dans la vie sociale, culturelle et politique de leur commune.

En parallèle aux activités collectives, citons également quelques actions individuelles telles que par exemple :

- l'exposition de l'Association 'Lire et Ecrire' et la rencontre 'Solidarité entre étudiants du Tiers monde' organisés à Saint-Gilles ;
- l'initiation à la structure communale auprès des écoles primaires développée à Ixelles ;
- la visite de différents lieux de culte à Anderlecht ;
- la Journée de la pauvreté de la Ville de Bruxelles ;
- l'exposition "La Fabrique de la Démocratie" organisée à Schaerbeek ;
- les jeux de société sur la démocratie et la citoyenneté organisés au sein des écoles primaires de Jette.

A peine la SEDL 2015 achevée, l'Association, les communes et la Région se sont déjà tournées vers 2016 avec une série de suggestions :

- Travailler davantage avec les mandataires ;
- Etre plus visible pour les citoyens ;
- Communiquer plus régulièrement sur les bonnes pratiques communales ;
- Renforcer la visibilité de l'Association et des communes ;
- Poursuivre et renforcer les collaborations avec les associations locales ;
- Poursuivre le travail de synergies entre les services communaux ;
- Travailler davantage sur la participation des personnes âgées.

## 1. Charte européenne égalité femmes/hommes au niveau local

En janvier 2015, l'Association a, en collaboration avec Bruxelles Pouvoirs locaux, réactivé la plateforme de la 'Charte européenne pour l'égalité femmes/hommes au niveau local' initiée quelques années auparavant.

### Informer les communes

Dès le mois de janvier 2015, l'Association a présenté aux élus et services communaux en charge de l'égalité des chances les avancées au niveau de la charte et le projet-pilote sur les indicateurs. A cette occasion, le Cabinet de la Secrétaire d'Etat en charge de cette matière, Bianca Debaets, a annoncé les grandes orientations en la matière pour les prochaines années. Deux autres réunions ont permis de dresser un état des lieux des projets mis en œuvre dans le cadre de la charte par les communes déjà signataires et des actions qui pourraient être intégrées dans celle-ci. Des liens entre égalité des chances et Semaine Européenne de la Démocratie locale ont été tissés et des discussions ont été menées sur le suivi de l'outil de monitoring des indicateurs du CCRE (développé pour faciliter le travail des municipalités ayant rédigé leur plan d'actions). Les rencontres entre communes ont également permis de définir les besoins en formation des communes : monoparentalité et pauvreté, femme, emploi et migration.

## Assurer des formations

Le service Egalité des chances d'Uccle a accueilli en septembre une 1<sup>ère</sup> formation sur le thème de la monoparentalité et de la pauvreté. Une dizaine de communes et CPAS a pu y prendre part et ébaucher aux contacts des formateurs, issus du monde communal et du monde académique, des pistes d'actions concrètes sur le sujet malgré la complexité de la matière. Un second module de formation devrait voir le jour en 2016.

L'Association a réuni les services Mobilité et Egalité des Chances d'une quinzaine de communes lors de la formation 'genre et mobilité' organisée en novembre 2015. En une journée, les participants ont pu en apprendre plus sur la Charte européenne de l'égalité femmes/hommes au niveau local ainsi que la politique régionale en matière d'Egalité des chances. Les débats ont ensuite porté plus spécifiquement sur la question de la "Femme et transports publics" et de la "Femme et espaces publics" au travers d'exposés de l'asbl Amazone et d'ateliers pratiques animés par le CORIF et l'asbl Garance.

## S'inspirer des expériences étrangères

La Région et l'Association ont organisé 2 voyages d'études pour les mandataires locaux bruxellois. En février 2015, la Secrétaire d'Etat Bianca Debaets a accompagné à Lyon une délégation bruxelloise composée notamment d'une dizaine d'échevins 'Egalité des chances'. Cette mission fut l'occasion de partager idées et informations avec les homologues lyonnais quant à la thématique de l'égalité des chances. En septembre 2015, la Ville de Vienne a accueilli 4 communes pilotes bruxelloises ayant travaillé au sein de leur service finances sur la thématique particulière du gender budgeting. Vienne est avant-gardiste en la matière et a présenté l'historique de cette démarche au sein de son administration ainsi que la manière de travailler celle-ci pour permettre son éclosion dans tous les Services.

- La réactivation de la plateforme a encouragé deux communes à signer la charte au cours de l'année 2015. Il s'agit de Jette et de Berchem-Sainte-Agathe. Les communes signataires sont donc aujourd'hui au nombre de 10 : Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Evere, Ixelles, Jette, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, la Ville de Bruxelles et Woluwe-Saint-Pierre.

## 2. Plateforme participation

L'Association a organisé en avril la première réunion de sa plateforme participation, soutenue en particulier dans cette démarche par la commune d'Anderlecht. Son objectif de départ est de créer un espace de rencontre pour les praticiens de la participation. Intitulée "Participation : mettons-la en forme !" et organisée à Anderlecht, cette première rencontre a permis à la quarantaine de participants d'interroger des experts sur la question "Pourquoi participer ?" et de découvrir diverses initiatives menées à Bruxelles (**vade-mecum de la participation d'Anderlecht**, atelier de terrain allant à la rencontre des utilisateurs de l'espace public à Bruxelles-Ville, **budget participatif développé par Saint-Josse** ou encore **Give box et Donnerie de Watermael-Boitsfort** qui associent commune et habitants dans une dynamique de solidarité locale). La rencontre a aussi été l'occasion d'interroger les participants sur leurs attentes et les formes que devraient prendre une plateforme de la participation. Une forte majorité s'est montrée favorable à sa création et à un réseautage qui permettrait le partage d'expériences et de savoir-faire, la présentation de bonnes pratiques, les échanges théoriques et les visites de terrain. Une 2<sup>ème</sup> réunion a été organisée à l'occasion de la séance d'ouverture de la Semaine européenne de la Démocratie locale.



# E. Premiers résultats et consolidation des projets européens

**E**n mars 2014, l'Association a mis en place un nouveau Service d'information et d'assistance en matière de projets européens. Ce Service a pu continuer en 2015 grâce au soutien prolongé de la Région. Ce Service vise à encourager les communes à monter des projets européens innovants. Celui-ci passe également par l'animation d'un pôle intercommunal d'échanges en matière de projets européens, entre les communes, mais également avec d'autres acteurs territoriaux, le "Groupe de Travail Europe" (GTE). Fin 2014, le GTE comptait 23 points de contacts dans les 19 communes.

Pour rappel, ce Service poursuit deux grands objectifs :

- 1) sensibiliser et informer les communes sur les opportunités de financement au niveau européen
- 2) développer l'expertise en matière de montage de projets européens.

**En termes de réalisations, 2015 a été l'année de consolidation du GTE et l'année des premiers résultats.**



## 1. Consolidation de la sensibilisation

Cette consolidation concerne principalement le premier objectif (l'information et la sensibilisation).

- Quatre réunions et un séminaire d'une demi-journée (avec travaux pratiques) ont permis de compléter les présentations des programmes européens les plus pertinents pour les communes et CPAS.
- Les fiches de la base de données subsides couvrent désormais tous les programmes pertinents identifiés et sont régulièrement mises à jour.
- Ces informations sont complétées par des mails quasiment hebdomadaires aux points de contact des 19 communes pour fournir des informations plus précises et/ou non publiques.
- La dimension Nord/Sud a aussi été abordée et d'ailleurs deux dépôts de projets concernaient la coopération internationale communale.

Aboutissement de cette année, une brochure "Des projets européens pour ma commune" a été publiée pour sensibiliser les communes bruxelloises, notamment au niveau politique, à l'intérêt de monter des projets européens. Elle a été présentée aux échevins en février 2016.

## 2. Premiers résultats dépassant les objectifs

Cette consolidation a également concerné le deuxième objectif (développement de l'expertise et accompagnement). Les demandes d'accompagnements ont même dépassé largement les estimations initiales. **2015 a ainsi permis l'obtention des premiers résultats : 4 communes** (St Josse-ten-Noode et Woluwe-St-Pierre comme coordinateurs, Etterbeek et la Ville de Bruxelles comme partenaires) **et 2 CPAS** (de Schaerbeek et Molenbeek-St-Jean) **ont été impliqués en 2015 dans le dépôt d'un projet européen !** En outre deux autres communes (Forest et Watermael-Boitsfort) ont accepté d'être sites pilotes d'un projet de recherche européen déposé par la VUB qui a été retenu pour un financement. Si elles ne pourront pas percevoir de subsides pour cela, elles pourront par contre bénéficier directement et très concrètement des résultats du projet. L'objectif initial d'au moins un projet déposé a donc été plus que dépassé, ce qui témoigne bien de l'intérêt grandissant des communes pour la matière européenne. Le dépôt d'un dossier européen ne garantit malheureusement pas l'obtention du subside du fait de la concurrence très forte. Mais, le CPAS de Schaerbeek a bien obtenu un subside.

Au total, au moins treize communes bruxelloises<sup>1</sup> et cinq CPAS<sup>2</sup> ont pu bénéficier en 2015 de l'accompagnement de l'Association et des outils d'informations développés pour répondre à leurs besoins. Si l'accent a été mis en 2014 et 2015 sur le premier objectif, l'information commence à bien circuler et les demandes d'accompagnement à être formulées. L'Association mettra donc davantage l'accent en 2016 sur l'accompagnement au montage de projet.

### 3. Consolidation des relations avec la Région en matière de projets européens

En outre, le GTE a permis de renforcer la relation avec la Région par l'échange d'informations, la mutualisation des expériences et la mise en contact d'acteurs pertinents en matière de projets européens. L'Association est devenue membre du Comité de suivi du Programme Opérationnel FEDER en tant qu'expert. Elle a aussi envoyé deux courriers au gouvernement de la Région-Capitale pour l'informer de financements européens pour lesquelles la participation de la Région était requise ou souhaitable pour que les communes puissent bénéficier indirectement de ces fonds.

De façon similaire, dans le cadre d'une action européenne menée par le CCRE, l'Association, l'UVCW, la VVSG et leurs sections CPAS ont attiré l'attention de Monsieur le Premier Ministre Charles Michel le 23 septembre 2015 sur des opportunités de financements européens en matière d'accueil des réfugiés, opportunités que seul l'Etat fédéral pouvait solliciter.

1. Anderlecht, Forest, Ixelles, Molenbeek-St-Jean, St Gilles, St Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Ville de Bruxelles, Woluwe-St-Lambert, Woluwe-St-Pierre, Watermael-Boitsfort
2. CPAS d'Ixelles, Molenbeek-St-Jean, Schaerbeek, Ville de Bruxelles et Uccle

## F. La coopération internationale communale à la croisée des chemins

**E**n 2000, la création du programme fédéral de coopération internationale communale, soutenu par le Ministre fédéral de la Coopération au Développement, reconnaissait les pouvoirs locaux en tant qu'acteur à part entière de la coopération au développement et leur rôle prépondérant d'appui aux processus de décentralisation et de démocratisation à travers le monde.

Ce programme de renforcement repose sur trois piliers indissociables :

1. **une bonne gouvernance politique**, visant à faire émerger des espaces de démocratie au niveau local,
2. **une administration efficace**, résultant en un bon fonctionnement, voire à la création, de services collectifs de proximité,
3. **une participation des citoyens au processus décisionnel**.

Au fil des ans, l'Association a, avec sa consœur wallonne avec laquelle elle cogère le programme, développé son activité autour de différentes fonctions de base, à la manière d'un bureau d'assistance technique :

- conceptualisation d'un programme,
- assistance dans l'élaboration et au montage des projets dans le cadre de nouveaux partenariats,
- coordination des actions communales,
- analyse des dossiers, formulation de recommandations et préparation de rapports finaux.

Ce travail d'accompagnement est conséquent et nécessite de la part des Associations une disponibilité importante.

### Après une année 2014 compliquée... 2015 marque le démarrage du nouveau programme

Après de nombreuses péripéties institutionnelles & politiques en 2013, ce n'est qu'en 2014 que les Associations bruxelloises et wallonnes ont reçu l'autorisation de déposer une nouvelle programmation 2014-2016 sur les cinq pays dans lesquels elles sont actives: le Bénin, le Burkina Faso, le Maroc, la République Démocratique du Congo et le Sénégal

Au total, pas moins de 15 communes bruxelloises sont engagées dans le programme de Coopération Internationale Communale, parfois avec plusieurs partenaires.

- Anderlecht - Sedhiou (Sénégal)
- Auderghem - Ait Zineb et Amerzgane (Maroc)
- Berchem-Sainte-Agathe - Grand Dakar (Sénégal)
- Ville de Bruxelles - Kimbanseke (RDC)
- Èvere - Oued Essafa (Maroc)
- Ixelles - Kalamu (RDC)
- Jette - Sidi Bibi et Belfaa (Maroc)
- Molenbeek-Saint-Jean - Mokrisset (Maroc) et M'Bour (Sénégal)
- Saint-Gilles - Berkane (Maroc) et Likassi (RDC)
- Saint-Josse-Ten-Noode - Ain Bni Mathar et Bni Mathar (Maroc)
- Schaerbeek - Al Hoceima (Maroc)
- Uccle - Kintambo (RDC)
- Watermael-Boitsfort - Limete (RDC)
- Woluwe-Saint-Lambert - Bandalungwa (RDC)
- Woluwe-Saint-Pierre - Goma, Béni et Butembo (RDC)

Les conclusions de l'analyse de l'Administration soulignaient que le Programme CIC 2014-2016 présentait une bonne cohérence stratégique, interne et géographique.

La ratification tardive de l'Arrêté Royal par le Ministre et la liquidation par l'Administration d'une 1<sup>ère</sup> tranche du subside 2014... au début 2015 permettaient enfin aux Associations et à toutes les villes et communes concernées de démarrer leurs activités prévues. Au final, **le blocage généré par l'absence de décision au niveau fédéral a entraîné, pendant plusieurs mois, à cheval sur 2014 et 2015, un arrêt total des activités de terrain dans les communes africaines partenaires**, dont certaines pourtant ont impérativement besoin de s'inscrire dans la continuité. Le redémarrage aura été progressif dans la plupart des partenariats et d'une durée initiale de 3 ans, le nouveau programme ne disposera que de 2 ans à peine pour atteindre ses objectifs. Au fil des mois, et certainement au cours du second trimestre 2015, le Programme CIC et l'ensemble des partenariats communaux auront retrouvé leur vitesse de croisière.

L'Association aura ainsi de son côté, veillé à soutenir, au plus près, la reprise des travaux à travers l'appui à l'organisation de réunions de "plateformes Sud" entre collectivités d'un même pays, en particulier au Maroc (juin), au Sénégal (mai et juin) et en RDC (fin septembre). Ces réunions ont pour objectif – rappelons-le – de favoriser la concertation et l'harmonisation entre tous les partenariats sur les actions qu'ils mènent dans un même pays.

Rappelons aussi qu'une des spécificités de ce Programme de CIC est d'inviter tous les partenariats de ce pays à travailler dans le même secteur d'intervention : l'appui à l'Etat civil/Population en RDC, à l'action sociale au Maroc ou au développement économique local au Sénégal. Dans ces rencontres par pays, l'automne aura vu, comme moments forts, la tenue de deux plateformes Nord-Sud à la même période, fin novembre, à Bruxelles. Une plateforme belgo marocaine à Molenbeek-Saint-Jean du 16 au 18/11 et une plateforme belgo-sénégalaise du 18 au 20/11 à Anderlecht.

Nous pointerons sans aucun doute la rencontre du mercredi 18 novembre en soirée à Molenbeek-Saint-Jean, entre les partenariats belgo-sénégalais et belgo-marocains et la conférence de presse organisée à cette occasion. Dans le climat de tensions que nous avons connu durant cette période à Bruxelles et à Molenbeek-Saint-Jean en particulier, tant l'Ambassadeur du Sénégal que les autorités politiques communales présentes auront délivré des messages forts autour de la nécessaire solidarité entre les peuples, par le biais notamment de ce type de coopération de proximité, de commune à commune, à contrepied des messages de haine et de division que portent en elles les actions de terrorisme de toute nature.

Au-delà des difficultés administratives que l'Association, son homologue wallonne l'UVCW, et les villes et communes partenaires ont connu en ce compris jusqu'en 2015, le Programme de CIC 2014-2016, est d'abord un nouveau programme qui se fixe **un double objectif**:

**1. Renforcer les capacités des institutions locales du Sud**  
**2. Autonomiser les communes partenaires dans la conduite de leur développement au travers...**

- du développement, en réseau, aux quatre coins des pays, des **foyers pilotes de compétences nouvelles** et d'encourager le transfert de bonnes pratiques le plus largement possible à l'échelle nationale;
- d'un véritable **soutien** pour une **adaptation des textes légaux et réglementaires** ainsi que des pratiques en vigueur au niveau (supra-)local;
- d'un **appui aux processus de décentralisation**,



## D' (importantes) réformes en chantier

A la suite du renouvellement de la demande d'agrément de l'Association, introduit fin 2014, pour obtenir le statut de partenaire de la coopération non gouvernementale belge pour la période 2017-2026, l'année 2015 aura vu nos Associations s'impliquer dans de nombreux dossiers liés à la réforme de la coopération au développement, dont la demande d'agrément n'était qu'un point de départ.

**L'obtention de l'agrément pour notre Association**, rappelons-le, **est une condition indispensable au dépôt de nouveaux programmes de coopération à partir de 2017** pour tous les acteurs de la coopération, qu'il s'agisse des ONG, des universités, des syndicats ou des villes et communes. L'obtention de l'agrément s'effectue en deux temps :

1. Le dépôt, le 31/12/2014, d'un premier dossier de demande d'agrément auprès de la Coopération belge, définissant les grandes orientations stratégiques de l'Association en matière de coopération au développement pour les dix prochaines années ;
2. Ce dossier jugé recevable, l'Association, comme les autres acteurs, a été ensuite soumise dès la fin de 2015<sup>3</sup> à un long processus d'audit par une société spécialisée mandatée par la Coopération belge.

Parallèlement, dans le cadre de cette réforme de la coopération au développement (la nouvelle loi de 2013), nos Associations ont participé à la préparation d'Analyses Contextuelles Communes sur chacun de nos pays partenaires. Cet exercice mené avec l'ensemble des acteurs de la coopération non gouvernementale (ONG, syndicats) et les Acteurs Institutionnels (villes et communes, Apefe, VVOB, Universités, Institut tropical d'Anvers) vise à réaliser, sur chacun des pays, une analyse collective commune dans laquelle tous les futurs programmes des acteurs agréés de la coopération belge devront s'inscrire dès 2017 s'ils souhaitent être subsidiés par la coopération fédérale belge. Les acteurs du secteur ont effectué ce travail, selon le même schéma, sur chacun des pays partenaires de la coopération.



Pour les associations bruxelloise et wallonne, cet exercice concernait 5 pays. Ce document donne notamment un aperçu des actions menées par les acteurs belges et des pistes de complémentarités et de synergies possibles entre eux. Une dernière étape attend encore nos Associations dès 2016 dans ce même processus : l'élaboration avec les autres acteurs d'un cadre stratégique commun (CSC) qui devra définir cette fois une stratégie d'intervention commune – et contraignante – et identifier les synergies et complémentarités entre les acteurs. L'Association participera bien évidemment activement à la préparation de ces CSC afin de s'assurer que l'appui aux pouvoirs locaux apparaisse bien comme une priorité stratégique !

3. La visite à l'AVCB du bureau d'audit mandatée par la coopération belge s'est tenue le 9 février 2016. A l'issue de ce long processus, il est prévu, que le Ministre se prononce, sur l'octroi de l'agrément de tous les acteurs partenaires de la coopération belge au développement.



© visit.brussels - Olivier van de Kerchove

# Service Information – Communication

## A. Le Service Documentation

**L**e Service gère un fonds de plus de 5.500 documents, qui ont dans leur majorité un caractère récurrent : il s'agit de mises à jour d'ouvrages à feuillets mobiles, d'abonnements aux revues et périodiques, et de monographies.

### 1. Veille législative

Semaine après semaine, le service suit l'évolution des projets ou propositions de lois, ordonnances ou décrets déposés à la Chambre des Représentants, au Parlement Régional bruxellois et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, au Parlement francophone bruxellois et au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Le Service documentation collecte et diffuse sous forme électronique toutes les pièces législatives associées aux projets et propositions retenant l'attention

du Service d'études. En accord avec l'équipe et notre gestion environnementale globale, tous les documents parlementaires sont diffusés et conservés en version électronique.

### 2. Veille politique

Le dépouillement des discussions, interpellations et questions parlementaires posées aux Ministres dans les assemblées bruxelloises est diffusé sur notre intranet depuis juillet 2015.

### 3. Les dossiers documentaires

Fin 2015, le service a mis sur pied la création de dossiers thématiques. Les sujets du vote électronique et de la lutte contre la radicalisation ont été retenus. Les dossiers sont alimentés en continu par les articles de presse, les discussions parlementaires, les décisions de jurisprudence, la législation et la doctrine identifiés au cours du travail de veille.

## 4. Un travail de recherche en continu et pour les communes et CPAS

---

De nombreuses recherches répertoriées ont été effectuées en 2015 pour assister les conseillers de l'Association dans la rédaction d'articles, la préparation d'interventions lors de formations, et pour leur permettre de répondre aux questions émanant de nos membres.

## 5. Une contribution aux publications

---

Le Service est aussi en charge de la coordination de la "Nouvelle loi communale": les modifications légales sont introduites dès leur entrée en vigueur dans la version électronique, et seront reproduites dans la prochaine édition de la version papier. On trouvera plus de détails sur ces publications à la lecture de la section ci-après.

# B. Volet publications

## 1. Trait d'Union

---

Le soutien renouvelé de la Région de Bruxelles-Capitale a permis de faire paraître six numéros en 2015. Son lectorat est consolidé à 1.900 abonnés francophones et plus de 500 néerlandophones, chiffres appréciables pour un public principalement ciblé sur les communes bruxelloises.

## 6. Le travail de base : gérer le fonds documentaire

---

Le service gère un fonds documentaire touchant aux différentes matières couvertes par l'Association. Il assure les tâches classiques d'encodage, d'indexation, de bulletinage, de mise en circulation et de classement de tous les documents acquis. Monographies et brochures, revues et newsletters, et dossiers parlementaires en version électronique.

## 7. Une revue de presse stratégique

---

Avec le double objectif de soutenir notre équipe de conseillers et d'appuyer l'Association dans sa mission de lobbying, le service Information et Communication a mis en place un service interne de revue de presse stratégique.

Il s'agit d'une compilation hebdomadaire d'articles de presse traitant de sujets susceptibles d'impacter le fonctionnement des pouvoirs locaux bruxellois. Le caractère anticipatif permet

Outre la diffusion papier, la revue connaît également une existence électronique : les principaux articles sont publiés sur le site [www.avcb.be](http://www.avcb.be) au format html ou pdf. La revue en elle-même est téléchargeable au format pdf.

L'afflux de contenus, tant sur le site que dans la revue, nous a poussé à suspendre certaines rubriques (Législation et "Echo des parlements") au profit d'articles, actualités et documents.

« Avec le double objectif de soutenir notre équipe de conseillers et d'appuyer l'Association dans sa mission de lobbying, le service Information et Communication a mis en place un service interne de revue de presse stratégique. »

de renforcer notre proactivité tandis qu'un zoom sur certaines thématiques jugées critiques nous garantit de rester au plus proche de l'actualité des communes.

**Enfin, le service documentation collabore à la tenue de la base de données juridique et administrative Inforum, et ce par la mise à disposition des documents de son propre fonds.**

Les principaux articles parus en 2015 ont notamment abordé les sujets suivants :

### Trait d'Union n° 1

- Impact communal de l'Accord du Gouvernement Fédéral : simplification administrative
- Impact communal de l'Accord du Gouvernement Fédéral : lutte contre la fraude
- Impact communal de l'Accord du Gouvernement Fédéral : avis des fédérations de CPAS

- Les finances des CPAS et des zones de police en 2014
- Impact communal de l'Accord du Gouvernement Fédéral : aspects financiers
- Impact communal de l'Accord du Gouvernement Fédéral : Politique des Grandes Villes et Beliris
- Le plan régional de prévention contre le radicalisme et pour le vivre ensemble
- Les recommandations de la facilitatrice école
- Une seule institution régionale pour le tourisme à Bruxelles
- Smart Cities & Horizon 2020
- L'Open Data de Bruxelles nominé pour le "Belfius Smart City Award 2015"
- Incroyables potagers



### Trait d'Union n° 2

- Supprimer les CPAS : une bonne idée ?
- 43 millions d'euros de subsides pour Schaerbeek
- Les sanctions administratives communales sont conformes à la Constitution
- La Commission Consultative de la Circulation Routière

### Trait d'Union n° 3

- Transfert chômage-CPAS : quelles conséquences pour les CPAS bruxellois ?
- Votre avis sur l'AVCB : les résultats de l'enquête
- FEDER : résultats pour les communes bruxelloises
- Intercommunales : impôt des personnes morales ou impôt des sociétés ? Un enjeu de taille pour les communes
- L'impôt sur les régies communales autonomes : un premier pas vers le changement de loi pour les intercommunales ?
- L'AVCB et ses missions de démocratie locale : la SEDL 2015 prend forme

### Trait d'Union n° 4

- La Région redessiner le paysage communal
- Le Rapport sur les finances des communes
- Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges
- Focus sur quelques activités de la SEDL 2015
- Egalité homme-femme : AVCB et Région comme relais d'une priorité européenne
- Substances fortes, prestations faibles: alcool et drogue au travail

### Trait d'Union n° 5

- Rencontre avec Bianca Debaets sur l'égalité et les smart cities
- Le genre s'infiltré au niveau local bruxellois
- Les étudiants et les CPAS
- Régionalisation des additionnels à l'IPP : pas de danger jusqu'en 2017... après...
- Substances fortes, prestations faibles: alcool et drogue au travail (2e partie)

### Trait d'Union n° 6

- Neuf pistes pour assurer l'ordre public
- Le secret professionnel
- Bianca Debaets parle de la sécurité routière, de la transition numérique et de la coopération
- Plan de répartition : de quoi parle-t-on ?
- Eléments de coût de divers systèmes de vote

A côté de ces articles de fond, la Revue présente les rubriques régulières suivantes :

- L'Editorial,
- L'Association en action,
- la chronique législation... Cette rubrique est cependant suspendue depuis le Trait d'Union 2015-6,
- écho de la Région,
- Dans nos communes,
- Actualités.

## 2. Newsletter

Entre janvier et décembre 2015, l'Association a produit les newsletters 202 à 218, soit 16 éditions téléchargeables à l'adresse [www.avcb-vsgeb.be](http://www.avcb-vsgeb.be) rubrique Publications > Lettre d'information. Il s'agit de la onzième année complète de ce support.

D'une façon générale, la newsletter complète l'information du site web de l'Association par le biais d'hyperliens renvoyant vers des sujets d'actualité.

Les rubriques couvertes par la Newsletter sont les suivantes :

- l'actualité de l'Association ainsi que d'instances tierces qui sont d'intérêt pour ses membres,
- les documents : les contenus à haute valeur ajoutée se distinguent des actualités. Ces documents entendent livrer des outils de travail, par le biais d'articles fouillés, de modèles,...

- “en quelques mots” offre une série de news très courtes, renvoyant vers des sites externes à l’Association,
- les échos des parlements : Région, Communautés, Etat fédéral. Cette rubrique est cependant suspendue,
- l’agenda des évènements à suivre,
- la législation : les nouveautés intéressantes. Cette rubrique est cependant suspendue,
- les subsides nouvellement recensés dans la base de données.

Entre janvier et décembre 2015, le nombre des abonnés est resté stable à 5.000 lecteurs.

Enfin, invisible pour nos lecteurs, cette année 2015 aura été la dernière pour l’utilisation de notre programme d’envoi de mailing. Ne répondant plus aux exigences actuelles de gestion de listes, il aura été remplacé par un nouvel outil, plus performant, mis en place début 2016.

### 3. Actes du colloque “Les communes au service du citoyen”

Début 2015, l’Association publiait les actes du colloque “Les communes au service du citoyen”. Comme expliqué dans notre précédent rapport d’activité, cet événement a été organisé en 2014 par la Conférence des bourgmestres, avec l’appui de l’AVCB.

Outre les interventions du Président de la Conférence des Bourgmestres de l’époque, M. Charles PICQUE, et du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rudi VERVOORT, ce recueil comprend : d’une part les exposés thématiques présentés par les Vice-Présidents de la Conférence des Bourgmestres (MM. Vincent DE WOLF, Olivier DELEUZE, Didier GOSUIN, Hervé DOYEN et Charles PICQUE) et pour la rédaction desquels les communes et l’AVCB ont été fortement impliqués, et d’autre part les présentations faites par des spécialistes, MM. Dimitri YERNAULT et Joost VAESSEN, que

la Conférence des Bourgmestres a tenu à inviter afin d’exposer leurs idées sur des thèmes plus transversaux que sont la transversalité avec d’autres niveaux de pouvoirs et la subsidiarité.

Parallèlement à ces contributions, vous trouverez également dans ce document les procès-verbaux des ateliers qui ont été tenus sur les thèmes évoqués.

Les actes complets sont disponibles sur [www.avcb.be](http://www.avcb.be) > publications

### 4. Le nouvel intranet

Le développement de notre nouvel outil de gestion des documents engageants a été finalisé durant le premier semestre 2015.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, le personnel de l’AVCB doit donc enregistrer dans Sharepoint les documents engageants numériques produits selon un nouveau plan de classement fonctionnel. Cette plateforme présentant l’ensemble de notre production documentaire selon nos activités, et non selon notre organigramme interne, vise à encourager la communication, la collaboration et l’archivage des documents et du courrier papier et électronique.

Elle sert aussi à héberger notre base de données de personnes de contact. Notons que la modélisation des processus de travail est toujours en cours. Son aboutissement permettra de mieux identifier nos circuits documentaires ou *workflows*, les rôles de chaque collaborateur et les documents engageants à conserver. L’enjeu sera alors de voir comment les exploiter avec Sharepoint.

Avec ce projet de gestion documentaire, l’AVCB a développé une nouvelle activité au sein du service Infocom: le *record management* ou gestion des documents engageants. Il s’agira donc dorénavant d’administrer correctement Sharepoint, de le faire évoluer selon les besoins, d’évaluer son utilisation, sans négliger un accompagnement permanent de l’ensemble des collaborateurs.

### 5. Le site web de l’Association

En 2015, 161.205 personnes ont visité le site de l’AVCB, soit une moyenne de plus de 13.400 visiteurs par mois. 612.934 pages ont été vues, soit environ 1.680 pages par jour.

A remarquer, parmi les publications ajoutées ou mises à jour :

- la Nouvelle loi communale
- le Code de la route
- les vademecums pour l’inscription du Compte ECAS, du Code PIC et du Compte PADOR
- nos analyses des accords du gouvernement

La partie privée du site, réservée aux membres des groupes de travail et des organes de gestion, continue de leur servir de plateforme d’échange de documents: procès-verbaux et agendas des réunions, mais aussi documents utiles à celles-ci.





© visit.brussels

# Les services généraux

L'AVCB est organisée depuis peu en cinq principaux Départements qui interagissent les uns avec les autres pour mener à bien les nombreuses missions qui sont confiées à chaque collaborateur au service des membres de l'Association.

La particularité de l'équipe des Services généraux, composée de 6 personnes, est d'être au cœur des projets et des activités de l'Association. Elle s'occupe tant des **aspects administratifs** que des **aspects logistiques**. Elle est la plaque tournante offrant un soutien continu permettant à chacun de mener à bien son projet. L'équipe veille donc au bon fonctionnement de l'Association.

En collaboration avec les différents Services, cette équipe gère le flux des courriers entrants et sortants, s'occupe de l'organisation d'événements tels que réunions, séminaires ou journées d'études, effectue le travail de mise en page des documents et de la préparation des différents dossiers, élabore le suivi des dossiers de subsides, gère et transfère les appels téléphoniques, se charge de la traduction des notes internes et externes, gère les aspects financiers et budgétaires, organise les réunions des organes politiques, prépare les listes des mandataires, archive et classe les documents, prépare les envois des publications et newsletters, accueille les participants lors de

nos événements, gère la base de données de contacts, s'occupe du suivi des boîtes mails tels que « Welcome » et « Mobilité », coordonne le suivi de certaines procédures internes (ex : organisation d'événement) , s'occupe du suivi des dossiers en lien avec les organes et affaires politiques, ...

Ce précieux travail quotidien permet à nos conseillers et collaborateurs d'être soutenus dans leurs tâches clés et de travailler dans une synergie dynamique et collaborative.

L'équipe a dû s'adapter à une nouvelle organisation depuis le départ courant 2015 de deux collaborateurs. Nassira Benatia et Sung Posier ont intégré l'équipe depuis novembre 2015 et mettent leurs compétences ainsi que leurs connaissances au profit de l'Association pour professionnaliser la qualité des services à rendre tant au niveau des collaborateurs qu'au niveau de nos membres. Cela redynamise et renforce fortement les synergies développées ces dernières années et nous permet d'être plus performants.

Ces différentes tâches, qui peuvent parfois sembler subsidiaires, sont pourtant indispensables pour permettre à chaque collaborateur de notre Association d'avancer dans ses activités et mener à bien un projet solidaire et d'envergure c.à.d. soutenir les élus et agents des pouvoirs locaux bruxellois à travers le travail des conseillers.



© visit.brussels

# La Section CPAS

**L**e rapport d'activités 2015 de la Section CPAS rend compte de toutes les actions et missions menées durant l'année écoulée, et communique des informations sur tous les dossiers importants ou projets traités par la Section. La Section CPAS rapporte ses activités à une Assemblée qui lui est propre. Nous en livrons ici un résumé pour ceux qui n'en font pas partie. Les lecteurs intéressés sont invités à prendre connaissance du rapport complet sur le site <http://www.avcb-vsgeb.be>, Section CPAS > Documents > Rapport annuel 2015.

Concernant les *matières fédérales*, la Section CPAS est intervenue sur les principaux dossiers suivants :

- l'accueil des demandeurs d'asile et l'intégration des personnes reconnues,
- le projet de fusion commune-CPAS,
- les transferts chômage – CPAS et les compensations,
- l'activation sociale,
- le secret professionnel,
- la liaison des CPAS au réseau de la sécurité sociale,
- les soins de santé (Mediprima, AMU, libre choix,...),
- le rapport social électronique,
- le Maribel social,

- l'adresse de référence des détenus,
- le séjour à l'étranger des bénéficiaires du DIS,
- et plusieurs dossiers concernant les MR et MRS (la TVA en maison de repos, les médicaments, etc.).

Concernant les *matières régionales et communautaires*, la Section CPAS est intervenue sur les principaux dossiers suivants :

- la réforme de la loi organique des CPAS,
- les moyens financiers liés à la mise à l'emploi via l'article 60 § 7 LO,
- le cadre de partenariat CPAS – Actiris,
- l'économie sociale,
- les normes MRS,
- le Plan Santé,
- Iriscare,
- l'intégration des personnes reconnues,
- la réforme de l'aide juridique de 1<sup>ère</sup> ligne,
- et l'allocation – loyer.

L'année 2015 aura été une année bien remplie, et ce à plusieurs égards.

Du côté régional, l'actualité des CPAS a été dominée par la préparation de la réforme de la loi organique ainsi que par l'impact des transferts chômage pour les CPAS bruxellois.

Les Ministres compétents en matière d'aide aux personnes avaient annoncé fin 2014 leur intention de réformer la loi organique des CPAS et de revoir fondamentalement les dispositions relatives à la tutelle, au personnel, au fonctionnement du conseil de l'action sociale et du Bureau Permanent.

Dès janvier 2015, un groupe de travail a été constitué et les travaux se sont déroulés tout au long de l'année.

La Section CPAS a mis en avant une série de remarques et plaidé pour que :

- les dispositions relatives à la tutelle restent dans la loi organique et ne soient pas reprises dans une ordonnance distincte ;
- le programme de politique général ne soit pas supprimé ;
- les compétences propres du Bureau Permanent ne soient pas étendues et que le principe suivant lequel le Conseil de l'action sociale a toutes les compétences et en délègue certaines soit maintenu ;
- un poste de directeur de l'action sociale soit instauré dans la loi, aux côtés du nouveau directeur des ressources humaines et au-delà du responsable du service social actuellement prévu à l'article 47, § 2, LO ;
- la notion de "contrôle interne" soit clarifiée.

Une première ordonnance portant modification de la loi organique dans le cadre de la transposition de la directive européenne 2011/85 du 8 novembre 2011 a été prise et publiée au Moniteur belge du 13 octobre 2015. Elle prévoit notamment que le Secrétaire du CPAS "est chargé de la mise sur pied et du suivi du système de contrôle interne", ainsi que l'obligation

d'élaborer un plan triennal deux fois par législature. Le projet d'ordonnance reprenant la "grande réforme" et touchant aussi bien à la tutelle, au personnel et au fonctionnement du conseil de l'action sociale et du Bureau Permanent est en cours de finalisation et sera déposé en 2016.

Afin d'appréhender au mieux l'impact des transferts chômage – CPAS liés au changement de la législation fédérale en matière d'allocations d'insertion, la Section CPAS a organisé un monitoring destiné à en évaluer l'ampleur et à établir une typologie de ces nouveaux publics s'adressant aux CPAS. Les premiers résultats de ce monitoring ont été présentés à la presse en mai 2015. Ils révèlent qu'au cours du premier trimestre de l'année 2015, moins d'un tiers (29%) des personnes sanctionnées pour fin de droit avait introduit une demande d'aide auprès du CPAS (voir article paru dans le TUB n° 2015 - 3). Conformément à l'accord du gouvernement, les CPAS ont pu réclamer une compensation pour ces charges supplémentaires découlant de réformes socio-économiques décidées par l'Etat fédéral. Pour l'année 2015, le SPP Intégration sociale a fait un ensemble d'estimations des coûts des transferts et le Ministre a décidé de l'octroi d'une subvention particulière de 157,82 € par dossier (cfr arrêté royal du 18 septembre 2015 – MB 25.09.2015).

Au niveau fédéral, les 3 Fédérations de CPAS ont rencontré régulièrement le Ministre de l'Intégration sociale pour discuter d'importants dossiers :

1. le projet de réforme visant à permettre une fusion des communes et des CPAS,
2. la politique d'asile et l'intégration des personnes reconnues,
3. le rapport social électronique, les échanges de données et le secret professionnel,
4. l'activation sociale et la réforme des PIIS.

Si le projet de réforme visant à permettre la fusion entre la commune et le CPAS n'a pas encore abouti, le Ministre de l'Intégration sociale n'ayant pas encore déposé d'avant-projet de texte à l'heure où sont rédigées ces lignes, le débat s'est

néanmoins poursuivi tout au long de l'année 2015. Le 26 mars 2015, la Section CPAS organisait d'ailleurs, à l'occasion de son Assemblée générale, un débat intitulé "Supprimer les CPAS : une bonne idée ?".

Les dossiers relatifs au rapport social électronique et à l'activation sociale ont fait l'objet de plusieurs réunions de travail et de courriers. Dans le cadre de ces dossiers, les options prises par le Ministre n'ont pas toujours été approuvées et soutenues par les CPAS et nous avons tenu à le faire savoir.

Le secret professionnel a été beaucoup discuté en 2015, suite notamment à divers événements liés à l'actualité. Une possible réforme est annoncée pour 2016 et les Fédérations de CPAS ont tenu à déjà rappeler l'importance du secret professionnel pour les CPAS.

Mais le dossier qui a indéniablement été au-devant de l'actualité au cours de cette année est celui de la crise de l'accueil. En effet, le nombre de demandes d'asile introduites en Belgique a littéralement explosé au mois d'août 2015. Pour éviter une saturation du réseau d'accueil, la recherche et l'ouverture de nouvelles places d'accueil sont devenues des priorités pour l'Etat fédéral. En leur qualité de partenaire de Fedasil, les CPAS ont évidemment été interpellés et les Fédérations de CPAS ont eu des rencontres régulières avec le Secrétaire d'état à l'Asile et à la Migration pour faire le point sur la situation.

Dans le cadre de ce dossier, la Section CPAS a tenu à rappeler les positions suivantes :

- un attachement au principe de l'aide matérielle pour tout demandeur d'asile, ce qui passe par une capacité du réseau d'accueil suffisante,
- le refus d'un transfert d'une compétence fédérale vers le niveau local,
- le rappel que dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile, les CPAS ne sont que des partenaires parmi d'autres de Fedasil et que les initiatives locales d'accueil (ILA) ne pourront donc à elles seules combler tous les besoins de places.

En fin d'année, malgré tous les efforts accomplis, un plan de répartition est apparu inévitable. Dans ce contexte, la Section CPAS et les Fédérations sœurs ont plaidé pour 2 choses :

- que les quotas attribués aux communes puissent être atteints par l'ouverture de tout type de place, peu importe l'opérateur ;
- que les sanctions tiennent compte des difficultés rencontrées sur le terrain et ne s'appliquent pas de manière irréaliste et disproportionnée.

Au-delà de ses interventions dans le cadre de dossiers d'actualité, la Section CPAS a le souci permanent de conseiller, d'informer, de soutenir les CPAS bruxellois et surtout de faire connaître leurs actions en mettant en évidence leur professionnalisme et leurs bonnes pratiques mais aussi de défendre leurs intérêts.

Tout ceci requiert un investissement permanent du personnel de la Section. Les conseillers fournissent les informations au Comité directeur afin que ses membres puissent prendre position en toute connaissance de cause sur les dossiers importants. Ils répondent régulièrement aux questions posées par le CPAS sur des situations ou dossiers les plus divers, relatifs aux missions de nos CPAS. Ils animent diverses commissions et groupes de travail constitués au sein de la Section et assurent les séances d'information ou de formation au profit des travailleurs des CPAS.

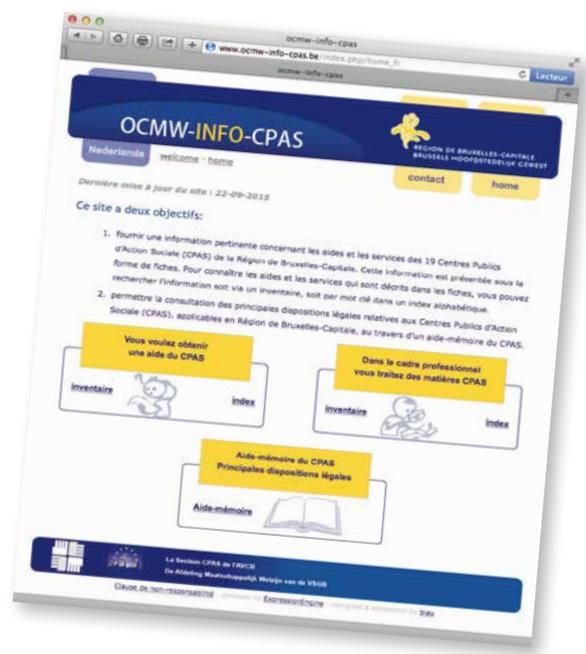
Précisons que la Section CPAS assure un service conseil à ses membres, dans tous les domaines impliqués par le fonctionnement et les missions du CPAS, les matières partagées avec les communes relevant du service d'études de l'Association.

Rappelons aussi que tous les dossiers requérant un positionnement de la Section CPAS ou devant faire l'objet d'une information précise sont soumis au Comité directeur de la Section, constitué de représentants des CPAS bruxellois.

Le Comité directeur intervient comme porte-parole des CPAS et défend leur point de vue chaque fois que, même de manière indirecte, les centres publics d'action sociale et leurs moyens d'action sont en jeu.

Il existe par ailleurs un Comité fédéral des CPAS, qui constitue l'organe de concertation au sein duquel les CPAS bruxellois, wallons et flamands se concertent par l'entremise de leurs délégués pour les matières autres que communautaires ou régionalisées.

Par ailleurs, grâce au soutien des Ministres membres du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune en charge de l'aide aux personnes, la Section CPAS poursuit sa mission d'information sur les **aides et services fournis par les CPAS bruxellois**, dans le cadre du site [www.ocmw-info-cpas.be](http://www.ocmw-info-cpas.be), également référencé sur le site de l'Association. Le travail d'actualisation des fiches techniques et de vulgarisation se poursuit. Les statistiques de consultation du site sont en constante augmentation et démontrent l'intérêt porté au site, tant par les professionnels que par le grand public.



La mise en ligne de l'**aide-mémoire du CPAS** est une réalité depuis 2009 : celui-ci peut être consulté gratuitement sur Internet. Parallèlement au travail technique de mise en ligne, est effectuée l'actualisation des textes légaux et des références aux arrêtés d'application et aux circulaires ministérielles. L'aide-mémoire existe aussi en version papier, la dernière réimpression date de 2013.

La Section CPAS organise régulièrement des **sessions de formation** ou d'information à l'attention des CPAS sur divers thèmes.

- **le 26 mars 2015** : débat sur le thème "supprimer les CPAS : une bonne idée ?"
- **le 5 février 2015** : journée "inter-CPAS", visites de CPAS dans les 3 Régions
- **le 3 mars 2015** : "Les nouveautés du réseau de la sécurité sociale pour les CPAS"
- **le 16 juin 2015** : "La facturation des médicaments à l'unité en maison de repos"
- **le 15 septembre 2015** : "Les étudiants et les CPAS"
- **le 26 novembre 2015** : "Les CPAS et le secret professionnel".

En matière de **représentation**, la Section CPAS est présente dans de nombreuses instances, la plupart de niveau fédéral : ces représentations ont été regroupées plus haut avec celles de l'Association. Il convient d'y ajouter l'organisation et l'animation de diverses commissions et groupes de travail, ou la participation à des commissions extérieures, où sont représentés des CPAS bruxellois :

- la commission "grand âge" : intra- et extra-muros,
- la commission "insertion socioprofessionnelle",
- la commission "questions juridiques",
- le groupe de suivi "soins de santé",
- le groupe de suivi "connexion des CPAS à la Banque Carrefour de la Sécurité sociale".

En matière de publications, outre l'aide-mémoire du CPAS susmentionné, la Section CPAS contribue également à la revue "le Trait d'Union", ainsi qu'au "CPAS Plus" édité par la Fédération des CPAS de Wallonie.

## 5. L'ASSOCIATION ET SES PARTENAIRES



© visit.brussels

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ne serait pas en mesure d'offrir tous les services qu'elle rend aux pouvoirs locaux de la Région si elle ne travaillait pas en partenariat étroit avec **diverses institutions qui lui permettent de bénéficier de synergies sinon d'appuis appréciés.**



En premier lieu, nous voudrions citer à cet égard :

- **Union des Villes et Communes belges (UVCB)**
- **Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)**
- **Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG)**

L'Union des Villes et Communes belges a été fondée en 1913 afin de se mettre au service des pouvoirs locaux. Suivant en cela l'évolution institutionnelle du pays, la régionalisation de l'Union est intervenue le 29 octobre 1993, donnant lieu peu après à la création de trois asbl pour représenter les pouvoirs locaux des trois régions. Au 29 octobre 2004, une étape supplémentaire était franchie, les trois asbl étant désormais seules constitutives de l'Union.

L'Union des Villes et Communes belges reste cependant le lieu où se détermine la représentation internationale des pouvoirs locaux et où s'institutionnalise la concertation sur les matières fédérales.

A noter que les matières communautaires se traitent de même par consensus, mais directement avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, d'une part, entre l'Association et la Vereniging van de Vlaamse Steden en Gemeenten, d'autre part. Divers rapports de collaboration restent par ailleurs maintenus avec ces Associations sœurs, en particulier en matière d'aide sociale et de coopération internationale.



Depuis sa création, **inforum**, base de données juridiques et administratives, reprend non seulement de très nombreuses réglementations applicables aux pouvoirs locaux, mais aussi leur interprétation, de la jurisprudence et des modèles de règlements, et ce au niveau régional, communautaire, fédéral et européen. Inforum revêt depuis 2000 la forme juridique d'un groupement d'intérêt économique entre Belfius et les Associations régionales de communes. La collaboration avec l'Association se situe dans l'échange de documents, gérés par le service documentation, et le contrôle des notices, qui relève du service d'études. Cette activité est importante dans la mesure où les communes, CPAS et zones de police de Bruxelles sont, en termes relatifs, des utilisateurs intensifs de cette base de données.

**La Conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale** constitue de fait l'un des interlocuteurs essentiels de l'Association. Celle-ci effectue souvent des démarches politiques, pour lesquelles elle sollicite le conseil de l'Association. Parfois aussi elle relaye l'action politique de l'Association qui en retour appuie les démarches de la Conférence. L'objectif est de mener de concert certaines actions en tirant parti de la complémentarité des ressources, dans le respect des spécificités propres à chaque institution.

A noter aussi que deux structures distinctes, de nature communautaire, ont été créées pour l'enseignement, le **Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces** ainsi que **l'Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap**, qui entretiennent divers liens organiques avec l'Association.





Représentant les 19 communes situées sur le territoire de la Région, l'Association reçoit de la **Région de Bruxelles-Capitale** un soutien financier destiné à la revue, à la Semaine européenne de la Démocratie locale et à la banque de données des subsides, ainsi qu'un cadre d'agents contractuels subventionnés. Celle-ci lui confie également des missions particulières, en particulier en matière de mobilité et de développement durable, ainsi que, via la Commission communautaire commune, en matière d'information sur les aides et services des CPAS.

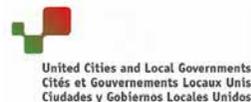
De son côté, l'Association apporte aussi sa contribution à diverses initiatives régionales, et se prête de manière régulière à des échanges d'information avec les Cabinets comme avec l'Administration en vue d'une gestion plus proactive des dossiers.

Le **Gouvernement fédéral** apporte son soutien à l'Association non seulement en lui confiant diverses missions utiles aux pouvoirs locaux, mais aussi en entretenant avec elle des espaces de dialogue. Ce soutien prend la forme de subsides partagés avec ses Associations sœurs pour des missions développées en cohérence avec elles.

La **Direction générale de la Coopération au Développement** soutient financièrement le travail des Associations de communes, dont la nôtre, dans leur travail de gestion et de promotion de la coopération décentralisée directe, encore appelée coopération intercommunale communale. En 2014, pas moins de 15 communes bruxelloises sont engagées dans ce programme, soit le taux de participation le plus élevé du pays.



LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be



Le **Conseil des Communes et Régions d'Europe** et sa coupole à l'échelle mondiale, Cités et Gouvernements Locaux Unis, sont deux organisations non gouvernementales qui effectuent à leurs niveaux respectifs un travail semblable à celui de l'Association, en matière d'information et de développement institutionnel des pouvoirs locaux. Outre une information et une action de lobbying sur les dossiers sensibles au niveau européen, ces organisations offrent un lieu d'échange de bonnes pratiques utiles à nos membres, dont l'Association s'emploie à améliorer la diffusion vers les communes bruxelloises. En 2015, notre Association a poursuivi sa collaboration avec le CCRE. Elle s'est ainsi employée à développer des partenariats pour y concrétiser son implantation, comme les actions menées pendant la Semaine européenne de la Démocratie locale.

**Belfius** soutient financièrement l'Association, dans un cadre général d'information et de concertation mutuelles, ainsi que de collaboration sur des projets particuliers. L'organisation conjointe du forum des décideurs communaux constitue la partie la plus visible de cette collaboration, mais d'autres synergies d'information et d'analyse ont été mises en place, notamment dans le cadre des études menées par Dexia, ou encore de veille législative assurée par notre Association.

**Ethias** soutient financièrement l'Association depuis plusieurs années, ce qui a permis de développer une concertation régulière sur tous les sujets qui intéressent les deux parties, au bénéfice des pouvoirs locaux.



# ANNEXE

© visit.brussels - E. Dantier



# Des démarches multipliées de l'Association, seule ou en concertation

**C**es divers dossiers ont été suivis en 2015 de façon permanente, en synergie étroite avec les services de l'Association, et, lorsqu'il s'agit de dossiers fédéraux, autant que possible en coopération avec les Associations sœurs wallonne et flamande. Sont relevées ci-après les actions les plus significatives dans le traitement de ces dossiers.

- Courrier du 24 décembre 2014, relatif au régime des Pensions du secteur public local adressé à Monsieur Philippe Close, Echevin à la Ville de Bruxelles.
- Courrier du 4 février 2015, relatif à la création d'une plateforme de la participation citoyenne adressé au Bourgmestre d'Anderlecht, Monsieur Eric Tomas.
- Courrier du 26 février 2015, relatif à la demande de rencontre avec les trois Associations adressé au Premier Ministre, Monsieur Charles Michel.
- Courrier tri régional du 17 mars 2015, relatif au Comité national des Pensions adressé au Ministre des Pensions, Monsieur Daniel Bacquelaine
- Courrier du 31 mars 2015, relatif aux défis des pensions pour les administrations locales adressé aux Collèges des Bourgmestre et Echevins de la Région de Bruxelles-Capitale, concernant le Forum des Décideurs Communaux.
- Courrier relatif à la politique de stationnement et sectorisation adressé au Ministre de la Mobilité, Monsieur Pascal Smet.
- Courriers relatifs aux aides d'Etat adressés aux Ministres Rudi Vervoort, Fadila Laanan, Didier Gosuin, Céline Fremault.
- Courrier du 18 mai 2015, relatif au vote électronique "Comment organiser les prochaines élections ?" adressé au Ministre-Président de la Région Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudi Vervoort.
- Courrier du 21 mai 2015, relatif à la prise en compte des investissements publics dans la trajectoire budgétaire adressé au Premier Ministre, Monsieur Charles Michel.
- Courrier du 22 juin 2015, relatif à l'avant-projet de loi dispositions diverses et concernant les observations de l'Association adressé au Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jan Jambon.
- Courrier du 30 juillet 2015, relatif aux gardiens de la paix – Extension de missions et constatation des infractions mixtes en matière de roulage adressé au Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jan Jambon.
- Courrier du 11 août 2015, relatif aux pics de pollution adressé à la Ministre de l'Environnement, Madame Céline Fremault.
- Courrier du 11 août 2015, relatif à la désignation de deux membres de l'Association au Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires adressé à la Ministre de la Mobilité, Madame Jacqueline Galant.
- Courrier du 12 août 2015 relatif au projet LIFE et avis concernant le plan climat adressé à la Ministre de l'Environnement, Madame Céline Fremault.
- Courrier du 21 septembre 2015, relatif à la représentation au Conseil supérieur des Finances adressé au Ministre fédéral des Finances, Monsieur Johan Van Overtveldt.
- Courrier du 1er octobre 2015, relatif aux heures d'ouverture de certains commerces adressé à la Commission Economie de la Chambre des Représentants.
- Courrier du 26 octobre 2015, relatif au Tax-Shift – Réduction des cotisations patronales adressés par les 3 Associations au Premier Ministre et au Ministre des Finances Johan Van Overtveldt.
- Courrier du 16 novembre 2015 à l'UVCB, relatif à la désignation d'un représentant d'une administration affiliée au Service social collectif de l'ORPSS.
- Courrier du 23 novembre 2015, relatif au plan pour une concurrence loyale adopté ce 08 juillet 2015 adressé au Ministre des Classes moyennes, Monsieur Willy Borsus, et au Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, Monsieur Bart Tommelein.
- Courrier du 30 novembre 2015, relatif au financement du régime de fin de carrière des policiers adressé au Ministre des Pensions, Monsieur Daniel Bacquelaine et au Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jan Jambon.
- Courrier tri-régional du 1er décembre 2015 relatif à la réestimation des additionnels à l'IPP revue à la baisse adressé au Ministre des Finances, Monsieur Johan Van Overtveldt.
- Courrier du 1er décembre 2015, relatif au vote électronique, comparaison des coûts du vote électronique et du vote papier adressé au Ministre-Président de la Région Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudi Vervoort,
- Courrier du 11 décembre 2015, relatif à la lutte contre le radicalisme : Matière état civil et population – Inscription et radiation d'office des personnes - Analyse et conséquences adressé aux 19 Collèges des Bourgmestre et Echevins des Communes.



[www.avcb.be](http://www.avcb.be)



Rue d'Arlon 53/4  
1040 Bruxelles  
Tel. +32(0)2 238 51 40  
Fax +32(0)2 280 60 90  
welcome@avcb-vsgeb.be

[www.avcb.be](http://www.avcb.be)